

# CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE DE FREJUS SAINT RAPHAEL

2007-2009



# Sommaire

<b>Signataires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale</b>	p. 3
<b>Préambule : une ambition partagée</b>	p. 4
▪ Les principes fondamentaux de la Politique de la Ville	p. 4
▪ Un diagnostic partagé	p. 4
▪ Une démarche partenariale d'élaboration	p. 5
▪ Un projet à 3 ans	p. 5
▪ Un projet à compléter	p. 6
▪ Une phase transitoire	p. 6
<b>TITRE I</b>	
<b>PRESENTATION DU CONTRAT SOCIAL URBAIN</b>	
	p. 6
<b>Art.1 Le CUCS à l'échelle de l'agglomération et des villes</b>	p. 6
1. Présentation du territoire et de ses enjeux	p. 7
2. Les fondements d'une future contractualisation	p. 8
3. Les orientations stratégiques	p. 8
<b>Art.2 La démarche fondatrice du CUCS</b>	p. 10
1. Un partenariat renforcé	p. 10
2. Un contrat global	p. 10
3. Le cadre d'intervention du CUCS	p. 11
<b>Art.3 Géographie prioritaire</b>	p. 11
<b>TITRE II</b>	
<b>LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES</b>	
	p. 17
<b>Art.1 Les orientations stratégiques par thématique</b>	p. 17
1. Habitat/ Cadre de vie	p. 17
2. Insertion/Emploi/Formation/Développement économique	p. 19
3. Volet éducatif	p. 20
4. Santé	p. 22
5. Prévention de la Délinquance	p. 24
6. Citoyenneté/ Accès au Droit	p. 26
<b>Art.2 Les orientations stratégiques par quartier</b>	p. 28
Fréjus	
1. La Gabelle	p. 28
2. L'Agachon	p. 31
3. Centre Ville	p. 33
4. Villeneuve	p. 34
5. Sainte-Croix	p. 36
Saint Raphaël	
6. Les Logis de l'Aspé	p. 37
7. Saint-Sébastien	p. 39
<b>TITRE III</b>	
<b>LES PLANS D'ACTION PAR QUARTIER</b>	
(élaborés au cours du 1 <sup>er</sup> semestre 2007)	
	p. 40

<b>TITRE IV</b>		
<b>LA GOUVERNANCE</b>		P. 41
<b>Art.1 Le contexte</b>		p. 41
<b>Art.2 Le pilotage politique</b>		p. 41
<b>Art.3 Le pilotage technique</b>		p. 42
1. Le comité technique		p. 42
2. L'équipe opérationnelle		p. 43
3. Les outils nécessaires à l'ingénierie		p. 44
<b>TITRE V</b>		
<b>LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES</b>		P. 45
<b>Art.1 Les champs d'intervention et les engagements des signataires</b>		p. 45
1. De la ville de Fréjus, de Saint-Raphaël et de la Communauté d'Agglomération		p. 45
2. De l'Etat		p. 46
3. De la Région Provence Alpes Côte d'Azur		p. 47
<b>Art.2 Les clauses financières</b>		p. 49
1. La ville de Fréjus		p. 49
2. La ville de St Raphaël		p. 49
3. La Communauté d'Agglomération de Fréjus/St-Raphaël		p. 49
4. L'Etat		p. 50
5. La Région Provence Alpes Côte d'Azur		p. 50
<b>TITRE VI</b>		
<b>OBSERVATION, SUIVI ET EVALUATION</b>		P. 51
<b>Art.1 Les principes</b>		p. 51
<b>Art.2 Le cadre d'action</b>		p. 51
1. L'observation		p. 51
2. Le suivi		p. 52
3. L'évaluation		p. 52
<b>Art. 3 Le dispositif d'évaluation du CUCS</b>		p. 52
1. Un groupe d'évaluation		p. 52
2. L'instance d'évaluation du CUCS		p. 52
<b>TITRE VII</b>		
<b>LA DUREE</b>		P. 53
<b>TITRE VIII</b>		
<b>DISPOSITIONS DIVERSES</b>		P. 53
<b>SIGNATURES</b>		P. 54
<b>ANNEXES</b>		P. 55
⇒	Rappel des documents exploités	
⇒	Liste des organismes et des institutions rencontrés	

# Signataires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale

## Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Fréjus/St-Raphaël 2007 / 2009

Entre,

**L'Etat,**

représenté par le Préfet du Var, Monsieur Pierre DARTOUT, Délégué territorial de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances (ACSE),

**La Communauté d'Agglomération Fréjus Saint-Raphaël,**

représentée par son Président, Monsieur Elie BRUN, autorisé par délibération du Conseil Communautaire en date du 27 avril 2007, ci-après dénommée la communauté d'agglomération Fréjus -St Raphaël,

**La Ville de Fréjus,**

représentée par le 1<sup>er</sup> adjoint, Monsieur Maurice ACCARY, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 7 mai 2007, ci-après dénommée la commune de Fréjus,

**La Ville de St Raphaël,**

représentée par son Maire, Monsieur Georges GINESTA, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 10 mai 2007, ci-après dénommée la commune de St Raphaël,

et,

**La Région « Provence - Alpes - Côte d'Azur »,**

représentée par son Président, Monsieur Michel VAUZELLE, dûment habilité par délibération en date du 29 juin 2007, ci-après dénommée la Région,

## **Préambule : une ambition partagée**

Entre 1995 et 2000, la commune de Fréjus s'est engagée avec l'Etat et la Région dans une politique de développement social par la signature d'une convention d'objectifs. De son côté, dans la même période, le Département a mis en place un dispositif territorial de solidarité à travers sa politique de Lieux de Vie.

Le 29 décembre 1999, les villes de Fréjus et de St Raphaël ont décidé de renforcer les solidarités intercommunales et ont créé une communauté d'agglomération au sens de la loi du 12 juillet 1999.

Le 20 novembre 2006, la signature de Contrat de Ville 2000-2006 réaffirmait l'engagement de l'Etat, des villes de Fréjus et de St Raphaël, de la Communauté d'Agglomération, de la Région, du Département, du Fond d'Action Sociale autour d'un projet commun destiné à lutter contre les ségrégations urbaines et sociales.

### **▪ Les principes fondamentaux de la Politique de la Ville**

Les Contrats de Ville 2000 – 2006 sont arrivés à échéance au 31 Décembre 2006. Un nouveau cadre contractuel de la Politique de la Ville en faveur des quartiers en difficulté a été défini par le Comité Interministériel des Villes et Développement Urbain du 09 Mars 2006. La Circulaire du 24 mai 2006 avait réaffirmé les principes fondateurs de la Politique de la Ville autour desquels les Contrats Urbains de Cohésion Sociale devaient s'organiser :

- identification des territoires prioritaires,
- élaboration d'un projet urbain de cohésion sociale visant l'ensemble des objectifs retenus à l'issue de l'évaluation du Contrat de Ville et des diagnostics des quartiers,
- mobilisation des politiques de droit commun en appui des programmes contractuels, dans le cadre d'une approche partagée des problématiques pour aboutir à un projet global et cohérent de développement des quartiers concernés,
- définition de programmes d'actions structurantes, innovantes sur les champs prioritaires, adaptant les outils existants, déterminantes pour mobiliser les moyens spécifiques de la Politique de la Ville,
- mise en place des modalités de pilotage partenarial, réactives et efficaces, appuyées sur une direction de projet et un dispositif opérationnel renforcé, renseigné par une nouvelle procédure de suivi, d'observation et d'évaluation.
- contractualisation d'engagements financiers des différents partenaires pour la durée du contrat.

Ces nouveaux Contrats Urbains de Cohésion Sociale sont établis pour une durée de trois ans (2007-2009), reconductibles (2010 – 2012). Ils entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Fréjus/St Raphaël est le document stratégique, élaboré avec les partenaires locaux. Il définit le Projet Urbain et Social que ces derniers s'engagent à mettre en œuvre pour réduire les écarts entre les territoires prioritaires et leur environnement. Il vise à :

- **une meilleure intégration de ces territoires dans le fonctionnement de la Ville et de l'Agglomération,**
- **permettre l'amélioration de la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires,**
- **favoriser l'égalité des chances entre tous les habitants d'une même commune.**

### **▪ Un diagnostic partagé**

Le diagnostic conduit partenarialement souligne tout à la fois :

- ⇒ les éléments qui amènent Fréjus et St Raphaël à être éligible au CUCS

- une frange notable de la population qui reste en situation de précarité malgré des revenus moyens élevés
  - une répartition non homogène de l'habitat sur le territoire
  - une difficulté pour se loger accentuant la différenciation sociale dans le logement
  - un taux de chômage élevé
- ⇒ les atouts et les évolutions positives sur lesquels les deux villes et l'agglomération peuvent s'appuyer pour leur développement et la réduction des écarts entre certains territoires et certaines populations :
- une croissance démographique forte
  - une forte attractivité liée au cadre de vie
  - des équipements publics d'excellence
  - des espaces libres propices au développement d'activité économique
  - un territoire bien desservi par les moyens de communication traditionnels et l'émergence d'une liaison ferroviaire à grande vitesse
  - une Politique de la Ville qui a contribué à conduire certains diagnostics, en a enrichi d'autres, a porté une relation de proximité dans les quartiers, permettant de prévenir nombre de difficultés, a favorisé l'innovation et l'expérimentation, a permis par son financement la mise en oeuvre de plusieurs centaines d'actions grandes ou petites.

### ▪ Une démarche partenariale d'élaboration

La démarche d'élaboration du Contrat Urbain de Cohésion Sociale :

- a été adossée à la capitalisation de l'évaluation du Contrat de Ville 2000-2006, d'un état des lieux des quartiers et de la définition d'orientations stratégiques par secteur opérationnel et par thématique pour la période 2007-2009,
- s'est construite autour de rencontres réalisées avec plusieurs catégories d'interlocuteurs en fonction des responsabilités exercées et des partenariats mis en place dans le cadre du Contrat de Ville :
  - **Le niveau politique** représenté par les élus des différentes collectivités, des représentants de l'Etat et du directeur régional de l'ACSE.
  - **Le niveau technique** représenté par les DGS des communes et de l'agglomération et des chefs de service des collectivités.
  - **Les services de droit commun** représentés par des directeurs de service des communes et de l'Etat.
  - **Les acteurs territoriaux institutionnels et associatifs du Contrat de Ville** présents sur les territoires dans le cadre d'un cycle de 3 rencontres collectives sur chacun des sites retenus, complétées par des entretiens individuels.
  - **L'équipe opérationnelle du Contrat de Ville.**

Dans le même temps, les services de l'Etat, de la Communauté d'Agglomération, des deux Communes, de la Région, de la Caisse d'Allocations Familiales ont été sollicités dans leur champ de compétence afin d'élaborer des propositions d'orientation thématique pour les trois ans à venir. Enfin, ces derniers ont été invités à croiser leurs objectifs et priorités avec les diagnostics territoriaux, en vue de dégager les axes convergents et les futures articulations des programmations.

### ▪ Un projet à 3 ans

Le projet urbain de cohésion sociale doit engager l'ensemble des acteurs sur les durées nécessaires aux mises en oeuvre des programmes d'actions stratégiques.

La géographie prioritaire, retenue après bilan et évaluation des territoires du Contrat de Ville, précise les périmètres d'intervention et de mise en oeuvre du projet.

Néanmoins, et afin de permettre sur une première période la mise en cohérence des programmations des services publics avec les objectifs du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, une échéance à trois ans est fixée. Le bilan de cette période triennale complété par les productions du dispositif d'évaluation permettra de préciser les orientations et les moyens à engager pour la deuxième étape 2010- 2012.

#### ▪ **Un projet à compléter**

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale élaboré et adopté par ses signataires peut et devra être complété et enrichi par territoire, notamment au titre des compétences sociales en particulier du Département, de la CAF et de celle des bailleurs sociaux.

Par ailleurs, le programme d'actions triennal devra être arrêté avant la fin du premier semestre 2007. Ce programme sera décliné par site prioritaire. Il traduira un effort conjugué de mise en cohérence entre les enjeux de développement urbain et social des territoires retenus dans la géographie prioritaire, les objectifs de développement et de rattrapage de ces territoires et les moyens humains et financiers mobilisés. L'ensemble du programme répondra à des objectifs opérationnels précis accompagnés d'indicateurs d'évaluation et d'impact des actions.

Enfin, il tracera les axes stratégiques sur lesquels il sera fait appel aux actions associatives, permettant notamment la mise en oeuvre d'une contractualisation pluriannuelle avec les porteurs de projets.

#### ▪ **Une phase transitoire**

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale entre en vigueur dès le 1<sup>er</sup> Janvier 2007, pour une période de trois ans (2007 – 2009). Il pourra être reconduit une fois sur la base de l'évaluation qui sera réalisée à l'issue de la première période.

Le premier semestre 2007 constitue une **période transitoire**.

Un unique appel à projet auprès des opérateurs a été lancé fin janvier.

Une première programmation sera examinée en Comité de Pilotage avant la fin du premier semestre avec un engagement financier. Celle-ci concerne les projets annuels pouvant être directement et immédiatement opérationnels sur les quartiers et permettant d'assurer la continuité des actions auprès de la population.

Toutefois, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale ayant pour ambition, d'une part, de proposer une programmation de projets pluriannuels et, d'autre part, d'afficher de nouveaux axes prioritaires, certains projets seront examinés lors d'une deuxième programmation au cours de l'année 2007.

## **TITRE I**

### **PRESENTATION DU CONTRAT SOCIAL URBAIN**

#### **Art.1 Le CUCS à l'échelle de l'agglomération et des villes**

L'article 27 de la Loi d'Orientation d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire du 25 juin 1999 prévoyait la possibilité de conclure les contrats de ville dans le cadre des agglomérations ou des pays. Dans ce cas, ils constituaient le volet « cohésion sociale et territoriale » des contrats d'agglomération et de pays.

A travers eux, les contractants s'engageaient à mettre en oeuvre de façon concertée des politiques de développement solidaire et de requalification urbaine : insertion par l'économie, zones franches, zones d'éducation prioritaire, formation professionnelle, gestion de proximité, vie associative, maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale, équipements et services publics, rénovation du cadre bâti, programmes de construction neuve visant la mixité sociale et urbaine...

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale se substituant au 1<sup>er</sup> Janvier 2007 au Contrat de Ville, il a vocation à se définir comme un projet à l'échelle de l'agglomération.

## 1. Présentation du territoire et de ses enjeux

La Communauté d'Agglomération de Fréjus Saint-Raphaël a été créée le 29 décembre 1999 et regroupe les communes de Fréjus et de Saint-Raphaël. La délibération du 31 mars 2000 entérine la légalité de l'action intercommunale et identifie clairement l'intérêt communautaire répondant aussi bien à des raisons historiques et juridiques qu'à une maturité du projet intercommunal.

Le SCOT est élargi à quatre autres communes : Puget sur Argens, Roquebrune-sur-Argens, les Adrets de l'Estérel et Bagnols en Forêt (Syndicat intercommunal créé le 2 décembre 2002).

Le Conseil de Développement a été créé par délibération du conseil communautaire du 15 octobre 2004.

La communauté compte 80 000 habitants permanents et représente une capacité d'accueil qui fait plus que doubler la population lors de la saison estivale. La population de référence, dite « population PGF » s'établit à 100 000 habitants.

### 1.1 Les caractéristiques du territoire :

- Adossée à l'Estérel et faisant face à la Méditerranée, la Communauté d'Agglomération de Fréjus Saint-Raphaël se situe à l'Est du département du Var et à la porte des Alpes-Maritimes. Elle est **la seconde agglomération du Var**.
- Sa croissance démographique est l'une des plus fortes du département : +1,40 % par an contre + 1 % par an pour le département du Var. Principalement due au solde migratoire. Cette croissance met en évidence **la forte attractivité du site liée au cadre de vie et à une activité économique qui séduit de plus en plus**. Dans une perspective à moyen terme, avec un maintien de la croissance actuelle (1,44%), près de 100 000 habitants habiteront la communauté d'agglomération d'ici 2015 à titre permanent.
- C'est **une agglomération faite de contrastes : malgré des revenus moyens élevés, une frange notable de la population reste en situation de précarité** et perçoit le Revenu Minimum d'Insertion (RMI) ; malgré une croissance démographique soutenue, le taux d'activité évolue peu face à la population qui vieillit (la population de plus de 60 ans atteint 30,4 %.en 1999). Les emplois nouveaux ne profitent pas toujours à la population locale.
- Elle possède un cadre de vie de qualité d'un climat doux, d'un environnement et d'une localisation exceptionnels au cœur de la Côte d'Azur.
- **Le niveau concurrentiel des équipements publics de Saint-Raphaël et de Fréjus participe au dynamisme et à l'attractivité de la Communauté d'Agglomération** (stade de Valescure, Palais des Sports, Stade Nautique olympique, futur Théâtre).
- **Son économie repose essentiellement sur les secteurs du Tourisme et du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP) Elle demeure aujourd'hui insuffisamment diversifiée en dépit d'indicateurs très propices au développement d'activités complémentaires.**

Elle est marquée par :

- une population croissante et plus âgée,
- une zone d'économie touristique de littoral,
- un marché du travail fortement marqué par l'activité saisonnière,
- un chômage dû aux fortes migrations résidentielles,
- un taux de scolarisation des 16-24 ans comme faible et non compensé par les apprentis,
- un appareil de formation professionnelle peu développé,
- une cohérence faible avec l'emploi local.
- A la frontière des Alpes Maritimes, l'agglomération est **l'une des dernières aires du littoral à posséder des espaces libres** propices au développement des activités économiques.
- **Les pressions foncière et immobilière qui s'y exercent sont extrêmement fortes et peuvent menacer l'équilibre du territoire et, à très court terme, bloquer son développement.**
- **La répartition de l'habitat n'est pas homogène sur le territoire. La consommation d'espace par les résidences secondaires entraîne des difficultés pour loger les actifs, les jeunes ménages, les familles monoparentales et les saisonniers.**

- Enfin, l'agglomération est un **territoire bien desservi** par les moyens de communication traditionnels mais qui doit se positionner sur l'émergence d'une liaison ferroviaire à grande vitesse vers Aix-Marseille.

## 1.2 Les enjeux :

Face à ces constats, 4 grands enjeux peuvent être identifiés dans une future contractualisation :

Impulser un nouveau souffle en matière de développement économique dans l'Est varois, au travers notamment du ciblage des nouvelles entreprises qui s'installeront sur les nouvelles zones d'activités (EPSILON 2, Capitou...).

- Définir un cadre cohérent de l'aménagement de l'espace, préserver ou créer les réserves foncières pour répondre aux besoins de demain en matière de logements, d'activités économiques, d'équipements publics.
- Adapter les infrastructures de transports et de déplacements aux objectifs poursuivis, y préserver l'environnement et promouvoir le développement durable.
- Renforcer la cohésion sociale et construire une politique de l'habitat contribuant à loger les actifs, les jeunes et les saisonniers par la convergence des **politiques publiques d'habitat, d'emploi, de déplacements et de préservation du cadre de vie.**

## 2. Les fondements d'une future contractualisation

L'ambition de la Communauté d'Agglomération de Fréjus/Saint-Raphaël est d'ouvrir les perspectives du territoire en matière d'emploi, d'habitat, de développement économique... tout en offrant des réponses aux enjeux identifiés dans la phase de diagnostic. Ses fondements reposent sur deux choix :

### 2.1 Valoriser la position du territoire

En s'appuyant sur sa position stratégique dans l'est varois, son cadre de vie et son environnement, la Communauté d'Agglomération entend :

- diversifier ses activités économiques et le développement des activités traditionnelles par notamment l'accueil de nouvelles entreprises.
- développer fortement l'articulation entre activités, gestion de l'emploi, habitat et déplacement.
- prendre en compte les grands enjeux de communications externes, dont la préparation de l'accueil de la Ligne Grande Vitesse (LGV) Aix-en-Provence/Nice.

### 2.2 Faire évoluer le modèle de fonctionnement du territoire

Les deux communes se sont longtemps appuyées sur la problématique touristique pour définir leur fonctionnement. Le modèle « station balnéaire » connaît de profondes mutations et laisse place à un modèle urbain plus diversifié et plus équilibré.

Il s'agit d'ouvrir des perspectives en matière d'accueil de nouvelles activités et populations en les maîtrisant et d'offrir aux différentes populations vivant sur le territoire de l'Agglomération, un développement équilibré et des conditions de vie agréables.

## 3. Les orientations stratégiques

### 3.1 Dynamiser l'économie locale au service de l'emploi

#### 3.1.1. Diversifier les activités économiques et concilier le maintien des activités traditionnelles avec l'accueil de nouvelles entreprises

Pour se faire, la Communauté d'Agglomération s'appuiera sur ses outils d'analyses propres (observatoire économique, système d'information géographique), sur sa capacité à générer un partenariat large autour du développement, sur la production de nouveaux espaces dédiés au développement économique.

En ce qui concerne les secteurs d'activités, le commerce (34,5% des entreprises et 42% des emplois), les services (18%) et la construction (17%) viennent en tête.

### **3.1.2. Définir et mettre en oeuvre un système global pour l'emploi et la formation adapté aux spécificités locales**

L'emploi, facteur de cohésion, de solidarité et de dynamisme économique constitue une priorité de la Communauté d'Agglomération et des partenaires du contrat d'agglomération. A ces fins, un dispositif a été défini. Il s'articule autour de deux points :

- ⇒ **La Maison de l'Emploi,**
- ⇒ **Le développement en matière de formation,**

## **3.2 Aménager durablement le territoire**

### **3.2.1. Elaborer des outils de planification urbaine à moyen et long terme**

Cette démarche de politique globale d'aménagement va se traduire dans les Projets d'Aménagement et de Développement Durable des Plans Locaux d'Urbanisme et du futur Schéma de Cohérence Territoriale qui permettront de développer de manière globale et cohérente les activités économiques, l'offre en matière de logements, favoriser les déplacements, mettre en valeur le patrimoine bâti tout en préservant l'environnement.

**L'objectif est de favoriser un développement maîtrisé et solidaire du territoire** (qui encourage notamment les opérations de renouvellement urbain).

### **3.2.2. Développer les actions du Programme Local de l'Habitat (P.L.H.)**

La mise en oeuvre du Programme Local de l'Habitat adopté le 2 décembre 2004 repris dans le Projet de la convention de délégation des aides publiques à la pierre, constitue l'une des priorités de la communauté d'agglomération. On citera principalement :

- ⇒ **L'accession à la propriété des actifs**
- ⇒ **L'opération de desserrement urbain sur le quartier des Sables pour favoriser la production de logements.**

### **3.2.3. Améliorer l'accessibilité du territoire et les déplacements internes**

Au travers de la commission transport, il est recherché la coordination entre les différents moyens de transport permettant une desserte de la zone d'habitat, et assurant également les relations avec les destinations régionales.

## **3.3 Gérer durablement le territoire**

Il s'agit de préserver et valoriser la qualité et le cadre de vie. L'association des deux villes doit permettre de :

- Préserver et valoriser les espaces littoraux
- Développer un mode de gestion pour le massif de l'Estérel
- Préserver l'environnement des nuisances et risques en matière d'eau et d'assainissement.

## **3.4 Renforcer la cohésion sociale**

Pour se faire, la Communauté d'Agglomération s'appuiera sur :

### **3.4.1. Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale CUCS**

Il s'appuie sur le travail engagé au titre du Contrat de Ville et s'articulera autour de deux **projets prioritaires : le Projet de Renouvellement Urbain de La Gabelle à Fréjus, et la finalisation de l'opération de requalification des Logis de l'Aspé à Saint-Raphaël.** D'autres actions ont été initiées notamment en matière d'insertion professionnelle et d'emploi, de prévention de la délinquance qu'il conviendra de développer. L'articulation avec les autres dispositifs contractuelle sera recherchée.

### **3.4.2. Le volet foncier**

La Communauté d'Agglomération comme les communes, a intégré dans ses démarches de planification territoriale (projet d'agglomération, PLH et SCOT) les objectifs de cohésion sociale. Elle est en mesure de définir sa politique foncière, les partenariats privilégiés à mettre en oeuvre

(acteurs publics et privés) et de déterminer les passerelles entre les différents intervenants en matière d'aménagement.

## **Art.2 La démarche fondatrice du CUCS**

### **1. Un partenariat renforcé**

Un travail en commun depuis plusieurs années, réalisé tant au niveau politique que technique, fondé sur l'intérêt de la cité et de ses habitants, a construit un capital de confiance, de connaissances et de pratiques qu'il faut préserver, tout en le confortant dans une démarche opérationnelle portée politiquement et une approche technique appuyée par une méthodologie.

### **2. Un contrat global**

Le CUCS doit prendre en compte tant les politiques structurelles développées à l'échelle communale ou intercommunale influant sur la situation des quartiers (emploi, développement économique, transport, habitat et peuplement, politique éducative et culturelle, santé, insertion sociale), que les actions conduites au sein même de ces quartiers pour améliorer le cadre de vie ou la situation individuelle des habitants.

Il intégrera et mettra en cohérence l'ensemble des dispositifs existant sur le territoire concerné et concourant aux objectifs prioritaires fixés, quelle que soit leur échelle d'intervention.

**C'est donc bien un contrat global et cohérent qui est proposé.**

Il s'agit donc, pour les directions et services de droit commun de l'Etat et des collectivités locales comme pour les dispositifs partenariaux de mobiliser leurs compétences, leurs programmes et leurs expertises dans le cadre d'une politique intégrée. Le CUCS n'appelle pas le droit commun ou les programmes sectoriels sur d'autres interventions que celles prévues dans leurs missions ou leurs activités. Il leur est demandé de valoriser et d'imaginer les déclinaisons territoriales de leurs actions dans le cadre d'un projet global et cohérent et d'être par là un élément constitutif du CUCS.

La Communauté d'Agglomération et les deux villes ont souhaité s'appuyer sur cette nouvelle contractualisation initiée par l'Etat pour développer leur politique en matière de cohésion sociale. La Communauté d'Agglomération a appelé l'ensemble de ses partenaires à partager cette volonté dans une démarche commune qui permet de définir collégialement le projet.

**Cette démarche a permis d'inscrire le CUCS dans un processus politique, technique et organisationnel.**

Cette démarche prend en compte :

- Le capital et les acquis concernant l'articulation Politique de la Ville, Droit Commun et dispositifs thématiques partenariaux.
- Les conditions concrètes très différentes de mise en œuvre selon les programmes de droit commun et les problématiques spécifiques des territoires.
- Les échelles et les procédures multiples de décision.
- La construction dans des temps différents des synergies recherchées.

Il s'est agi donc de définir les objectifs communs à atteindre, les modalités organisationnelles, les procédures à construire, l'harmonisation des calendriers budgétaires et décisionnels ainsi que la méthodologie pour y parvenir.

À la différence du Contrat de Ville 2000-2006, il ne s'agit plus seulement de proposer les orientations stratégiques de la Politique de la Ville puis d'appeler à un rapprochement du « Droit Commun », mais à la fois d'identifier la plus value et la synergie de la Politique de la Ville aux politiques de droit commun et de reconnaître les orientations de ce même droit commun comme socle des axes stratégiques du CUCS.

Dans cette démarche, la Politique de la Ville, au travers du CUCS :

- Apporte une plus value par sa pratique et sa connaissance dues à son inscription territoriale, à sa proximité, à ses liens avec le mouvement associatif et les populations concernées.
- Réalise une fonction de veille sur les effets des politiques catégorielles au sein d'un territoire.
- Joue un rôle de lien et d'interface sur un territoire prioritaire entre les différents services ou organismes de Droit Commun dans le cadre d'une intervention et entre ces mêmes services et les populations.
- Mobilise une capacité d'ingénierie sociale comme force de propositions au service des interventions de Droit Commun.

### **3. Le cadre d'intervention du CUCS**

Agir pour l'égalité des chances, combattre les discriminations, développer et organiser la solidarité des territoires et des populations, sont les actions qui contribuent à la cohésion sociale, laquelle fonde le CUCS. C'est cette approche qui traverse en premier lieu l'ensemble des axes proposés par le CUCS de Fréjus/St Raphaël.

Le deuxième élément permanent est que la réduction des écarts entre les territoires prioritaires de la ville, entre les populations en difficulté et la population de référence, repose sur la mobilisation et l'implication des services de Droit Commun dans les programmes thématiques territoriaux.

La troisième caractéristique, présente dans l'ensemble des axes, est la capacité et l'intelligence collectives à s'appuyer sur la dynamique positive des deux villes, de l'agglomération et des partenaires comme levier du développement des territoires prioritaires.

### **Art.3 Géographie prioritaire**

Sur propositions des deux communes et de l'agglomération, a été retenue la géographie prioritaire suivante :

- Sur Fréjus :
  - la Gabelle
  - Le Centre ancien (Centre Ville 1)
  - L'Agachon (Centre Ville 2)
  - Villeneuve,
  - Sainte Croix.
- Saint Raphaël :
  - Les Logis de l'Aspé
  - Saint Sébastien

Les tableaux joints ci-après, reprennent les données les plus caractéristiques du quartier et celles dont les écarts avec la population de référence sont les plus marqués.



GEOGRAPHIE PRIORITAIRE

CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE DE FREJUS-SAINTE RAPHAËL

Aire considérée : INSEE IRIS n° 830610107

	Nbre ou % du quartier	Nbre ou % de la ville	Sources	Ancienneté des données
Nombre d'habitants	3 272	46 770	RP	99
Pourcentage des moins de 20ans	38.8%	23%	RP	99
Pourcentage des populations sans diplôme	56.9%	22.4%	RP	99
Pourcentage du nombre d'allocataires	20.3%	17%	CAF	2004
Pourcentage des couples avec 3 enfants ou plus	23.7%	10.2%	CAF	2004
Pourcentage des allocataires bénéficiant des minima sociaux (RMI, API, AAH)	36.3%	23%	CAF	2004
Pourcentage des allocataires au RMI	25.3%	13.9%	CAF	2004
Pourcentage de la population à bas revenus	63.6%	32.6%	CAF	2004
Pourcentage des allocataires dépendant à plus de 50% des prestations	42.7%	24.4%	CAF	2004
Rapport des Revenus Fiscaux médians aux Revenus Fiscaux médians de son unité urbaine de référence	0.38%	X	Revenus Fiscaux	2002

## CENTRE VILLE 1

Aire considérée : INSEE IRIS n° 830610101

	Nbre ou % du quartier	Nbre ou % de la ville	Sources	Ancienneté des données
Nombre d'habitants	2 064	46 770	RP	99
Pourcentage des moins de 20ans	20.3%	23%	RP	99
Pourcentage des populations sans diplôme	33.02%	22.4%	RP	99
Pourcentage des HLM sur le site	5.7%	8.4%	RP	99
Pourcentage du nombre d'allocataires	27%	17%	CAF	2004
Pourcentage des familles monoparentales	18.3%	18.9%	CAF	2004
Pourcentage des allocataires bénéficiant des minima sociaux (RMI, API, AAH)	32.9%	23%	CAF	2004
Pourcentage de la population à bas revenus	42.9%	32.6%	CAF	2004
Pourcentage des allocataires dépendant à plus de 50% des prestations	32.9%	24.4%	CAF	2004
Rapport des Revenus Fiscaux médians aux Revenus Fiscaux médians de son unité urbaine de référence	0.69%	X	Revenus Fiscaux	2002

Définitions :

Allocataire : responsable du dossier pour l'ensemble de la famille

Population à bas revenus : population dont le revenu mensuel par unité de consommation est inférieur au seuil de bas revenus, soit en 2004 : 735 euros

CAT 1 : personnes sans emploi à la recherche d'un emploi à temps plein et à durée indéterminée

**CENTRE VILLE 2 DONT L'AGACHON**  
**Aire considérée : INSEE IRIS n° 830610102**

**FREJUS**

	Nbre ou % du quartier	Nbre ou % de la ville	Sources	Ancienneté des données
Nombre d'habitants Centre Ville 2 <i>dont l'Agachon</i>	2 064 1 057	46 770	RP	99
Pourcentage des moins de 20ans Centre Ville 2 <i>dont l'Agachon</i>	20.3% 32.7%	23%	RP	99
Pourcentage des populations sans diplôme Centre Ville 2 <i>dont l'Agachon</i>	34.02% 45.2%	22.4%	RP	99
Pourcentage des HLM sur le quartier de l'Agachon	98.4%	8.4%	RP	99
Pourcentage du nombre d'allocataires de l'Agachon	27.1%	17%	CAF	2004
Pourcentage des familles monoparentales de l'Agachon	25.2%	18.9%	CAF	2004
Pourcentage des allocataires bénéficiant des minima sociaux (RMI, API, AAH) de l'Agachon	26.6%	23%	CAF	2004
Pourcentage de la population à bas revenus de l'Agachon	45%	32.6%	CAF	2004
Pourcentage des allocataires dépendant à plus de 50% des prestations de l'Agachon	28.7%	24.4%	CAF	2004
Rapport des Revenus Fiscaux médians au Revenus Fiscaux médians de son unité urbaine de référence	0.70%	X	Revenus Fiscaux	2002

Définitions :

Allocataire : responsable du dossier pour l'ensemble de la famille

Population à bas revenus : population dont le revenu mensuel par unité de consommation est inférieur au seuil de bas revenus, soit en 2004 : 735 euros

CAT 1 : personnes sans emploi à la recherche d'un emploi à temps plein et à durée indéterminée

**SAINTE CROIX** **FREJUS**  
**Aire considérée : INSEE IRIS n° 830610103**

	Nbre ou % du quartier	Nbre ou % de la ville	Sources	Ancienneté des données
Nombre d'habitants	2024	46 770	RP	99
Pourcentage des moins de 20ans	32.5%	23%	RP	99
Pourcentage des populations sans diplôme	26.8%	22.4%	RP	99
Rapport des Revenus Fiscaux médians au Revenus Fiscaux médians de sécurité urbaine de référence	0.68%	X	Revenus Fiscaux	2002

	Nbre ou % du quartier	Nbre ou % de la ville	Sources	Ancienneté des données
Nombre d'habitants	1 510	46 770	RP	99
Pourcentage des moins de 20ans	22.3%	23%	RP	99
Pourcentage des immeubles de plus de 10 logements	73.4%	55.1%	RP	99
Pourcentage des HLM sur le site	2.6%	8.4%	RP	99
Pourcentage du nombre d'allocataires	20%	17%	CAF	2004
Pourcentage des familles monoparentales	23.8%	18.9%	CAF	2004
Pourcentage des allocataires bénéficiant des minima sociaux (RMI, API, AAH)	21.8%	23%	CAF	2004
Pourcentage de la population à bas revenus	36.1%	32.6%	CAF	2004
Pourcentage des allocataires dépendant à plus de 50% des prestations	24.1%	24.4%	CAF	2004
Pourcentage des demandeurs d'emploi Longue Durée CAT1- (plus d'un an)	15.2%	22.6%	ANPE	2004

## Définitions :

Allocataire : responsable du dossier pour l'ensemble de la famille

Population à bas revenus : population dont le revenu mensuel par unité de consommation est inférieur au seuil de bas revenus, soit en 2004 : 735 euros

CAT 1 : personnes sans emploi à la recherche d'un emploi à temps plein et à durée indéterminée

**LES LOGIS DE L'ASPE**
**SAINT RAPHAËL**
**Aire considérée : INSEE partie d'IRIS 831190110 et 112– Ilots n° AO 01 et AO 06**

	Nbre ou % du quartier	Nbre ou % de la ville	Sources	Ancienneté des données
Nombre d'habitants	969	30233	RP	99
Pourcentage des moins de 20ans	34.3%	18%	RP	99
Pourcentage des populations sans diplôme	34.5%	14.9%	RP	99
Pourcentage des HLM sur le site	60.4%	6.2%	RP	99
Médiane Revenu Fiscal	9 289	17 179	Impôts	2002
Pourcentage du nombre d'allocataires	16%	15%	CAF	2004
Pourcentage des familles monoparentales	31.4%	19.7%	CAF	2004
Pourcentage des couples avec 3 enfants ou plus	14.5%	8.8%	CAF	2004
Pourcentage des allocataires bénéficiant des minima sociaux (RMI, API, AAH)	27.7%	20.7%	CAF	2004
Pourcentage de la population à bas revenus	49.7%	27.1%	CAF	2004
Pourcentage des allocataires dépendant à plus de 50% des prestations	29.6%	21.2%	CAF	2004

**SAINT SEBASTIEN**
**SAINT RAPHAËL**
**Aire considérée : INSEE – IRIS n° 831190107**

	Nbre ou % du quartier	Nbre ou % de la ville	Sources	Ancienneté des données
Nombre d'habitants	750	30233	RP	99
Pourcentage des moins de 20ans	25.9%	18%	RP	99
Pourcentage des populations sans diplôme	28%	14.9%	RP	99
Pourcentage des HLM sur le site	58.2%	6.2%	RP	99
Pourcentage du nombre d'allocataires	22%	15%	CAF	2004
Pourcentage des familles monoparentales	29.3%	19.7%	CAF	2004
Pourcentage de la population à bas revenus	36.5%	27.1%	CAF	2004
Pourcentage des allocataires dépendant à plus de 50% des prestations	17.1%	21.2%	CAF	2004
Pourcentage des demandeurs d'emploi moins de 25 ans CAT1	22.9%	17.1%	ANPE	2004

Définitions :

Allocataire : responsable du dossier pour l'ensemble de la famille

Population à bas revenus : population dont le revenu mensuel par unité de consommation est inférieur au seuil de bas revenus, soit en 2004 : 735 euros

CAT 1 : personnes sans emploi à la recherche d'un emploi à temps plein et à durée indéterminée

## TITRE II

# LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

### ART.1 LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES PAR THEMATIQUE

#### 1. HABITAT/ CADRE DE VIE

##### 1.1. CONTEXTE ET DIAGNOSTIC

**A partir de l'évaluation du Contrat de Ville 2000-2006 plusieurs éléments sont à retenir qui rejoignent le diagnostic du PLH :**

- Le Contrat de Ville a constitué le premier document contractuel à l'échelle de l'agglomération,
- L'offre en logement locatif social est faible au regard des besoins qui sont importants.
- Une offre locative « privée » s'est développée plus vite que l'offre « publique ».
- La réalisation de logements pour les étudiants et les travailleurs saisonniers semble avoir répondu aux besoins identifiés.
- Les OPAH n'ont pas eu le succès escompté.
- Peu d'actions spécifiques pour le maintien de la mixité sociale mais optimisation de tous les outils existants (% de bas loyers exigée par la DDE du Var, intégration dans la convention APL, ...).
- Les actions de redynamisation du Centre ancien de Fréjus (FISAC) considérées comme positives et à poursuivre.
- La Convention d'Aide Publique à la Pierre entre la communauté d'agglomération et l'Etat doit faciliter un grand nombre d'opérations.
- La remobilisation des pouvoirs publics sur une perspective d'amélioration du cadre de vie et de l'environnement à Saint Sébastien et aux Logis de l'Aspé : aménagement des espaces extérieurs de ces deux territoires (hors projet ANRU).
- La prise en compte par la Politique de la Ville de la Gestion Urbaine de Proximité qui n'est pas pris en charge dans le cadre des aides à la réhabilitation.
- L'intégration progressive de la dimension sociale dans les projets.

##### 1.2. LES PROGRAMMES THEMATIQUES STRATEGIQUES A PRENDRE EN COMPTE ET A INTEGRER DANS LE CUCS

**La Convention de Délégation des Aides Publiques à la Pierre 2007-2008 signée entre la Communauté d'Agglomération et la Préfecture le 31/01/2007**

Elle décline les objectifs suivants :

- La relance de la production neuve vers les segments en pénurie
- La réponse aux besoins spécifiques par des logements adaptés
- La poursuite de la requalification du parc ancien en Centre Ville et la production d'une offre de logement en loyers maîtrisés
- La poursuite de la réhabilitation et de la diversification du parc HLM
- Le développement, l'amélioration et la diversification de l'offre de logements sociaux
- La prévention en matière d'évolution de certaines copropriétés
- La maîtrise du foncier
- La lutte contre l'habitat indigne et l'insalubrité

##### **L'opération ANRU de La Gabelle**

Le projet tient une place particulière dans le CUCS à plusieurs titres.

- La Gabelle a été l'élément déterminant concernant l'inscription de Fréjus/Saint-Raphaël dans le Contrat de Ville, au regard du cadre de vie et des problèmes sociaux.
- Dans le CUCS, c'est le seul territoire catégorie 1 sur l'agglomération.

- C'est une priorité politique non seulement de l'agglomération mais des deux villes bien que La Gabelle soit située sur Fréjus.
- Le coût financier de l'opération est évalué à 51M € (Plan de Sauvegarde et projet ANRU) pour lequel la participation des collectivités territoriales s'élève à 33%.
- L'implication forte et le portage technique (de l'équipe opérationnelle politique de la ville).

### **1.3 LA POLITIQUE DE LA VILLE DANS LE VOLET HABITAT/CADRE DE VIE DU CUCS**

Dans le CUCS, c'est l'échelle territoriale qui devient pertinente pour le dispositif opérationnel qui trouve un appui sur les « Groupes Territoriaux de Cohésion Sociale ».

Le contrat soutiendra des actions qui visent à :

- Mobiliser les réseaux sociaux au-delà du strict périmètre de l'ANRU ou de toute autre opération Habitat, en s'appuyant sur les effets de l'intervention urbaine.
- Mettre en place de la gestion urbaine et sociale de proximité sur l'ensemble des sites prioritaires.
- Favoriser les clauses d'insertion dans tous les marchés publics.
- Développer l'information et la participation des habitants dans les opérations urbaines.
- Etre en capacité de veille dans les dynamiques sociales.
- Apporter aux opérateurs une connaissance fine des problématiques des populations.
- Favoriser la formation des Conseils Syndicaux.
- Expérimenter en temps réel des opérations liées à l'amélioration du cadre de vie (par exemple : coproduction avec les habitants de micro opérations d'aménagements).
- Participer au volet social du Projet ANRU de la Gabelle
- Faciliter la coexistence des anciens et des nouveaux habitants et le partage d'un même territoire en vue de la diversification de l'occupation sociale.
- Aider les parcours résidentiels des habitants des quartiers prioritaires

Par ailleurs dans le cadre de l'élaboration du CUCS, les bailleurs sociaux ont donné leur accord pour s'engager et soutenir trois objectifs à réaliser dans le temps du contrat :

- **L'établissement de conventions de Gestion Urbaine de Proximité** intégrant un volet social sur l'ensemble de leurs groupes situés en quartier prioritaire.
- **La prise en compte de la spécificité de certaines opérations.**
  - Se rapprocher lorsqu'ils sont présents sur un même ensemble (Ste Croix et La Gabelle).
  - Favoriser les mesures d'insertion.
  - Renforcer l'information et la formation des associations de locataire.
- **L'établissement d'indicateurs concernant l'amélioration de la vie quotidienne des personnes dans le cadre de leur habitat (logement, espaces extérieurs, cité, quartier,...).**

Ces indicateurs communs aux différents bailleurs ne visent pas une approche comparative entre groupes, ce qui n'aurait pas de sens, mais une évolution interne de chacun d'entre eux à partir d'un niveau de départ.

Ces indicateurs s'appuieront notamment sur des enquêtes de satisfaction simples et faciles à mettre en œuvre.

## 2. INSERTION/EMPLOI/FORMATION/DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### 2.1. CONTEXTE ET DIAGNOSTIC

Le CUCS se définit en appui au Droit Commun en assurant une déclinaison territoriale du plan d'action local des politiques de l'emploi, de formation et d'insertion et des autres dispositifs publics en matière d'emploi et de développement économique.

Il s'agira de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux et d'articuler les actions emploi et économie aux autres actions complémentaires du Contrat de Ville (gestion urbaine, prévention, accès au droit, action sociale, citoyenneté, éducation,...).

#### **A partir de l'évaluation du Contrat de Ville 2000-2006 plusieurs éléments sont retenir :**

- Les caractéristiques de la population (taux de chômage, niveau faible de formation, bas niveau de revenu,...)
- Le renforcement de la synergie des Services Publics de l'Emploi à travers la Maison de l'Emploi
- Les outils de re-mobilisation et d'intégration socioprofessionnelle à travers les chantiers d'insertion sont davantage utilisés comme une étape de redynamisation que comme une étape d'accès à l'emploi.
- La mise en place et le développement de chantiers d'insertion constitue un aspect positif de ces dernières années. Toutefois, la diversification des acteurs reste un objectif à atteindre pour étendre et pérenniser ces actions.
- L'offre de formation est restreinte.
- Les difficultés concernant la mobilité comme frein, entre autre, à la formation et à l'emploi.
- L'utilisation des opportunités d'emploi sur les territoires en mobilisant toutes les mesures de type « emploi aidé » (CES, CEC, Emplois de Ville, Emplois jeunes, adultes relais...).
- Environ 30 postes en contrat « emploi jeunes » sur le champ de la médiation ont été créés au sein des services municipaux, ils ont pratiquement tous été intégrés dans le Droit Commun à terme.

### 2.2. LES PROGRAMMES THEMATIQUES STRATEGIQUES A PRENDRE EN COMPTE ET A INTEGRER DANS LE CUCS

Bien qu'elle ne soit pas un des opérateurs premiers du champ de l'emploi, de l'insertion et de la formation, la Politique de Ville a un rôle d'ingénierie dans la mise en œuvre d'une politique de l'emploi dans ses déclinaisons territoriales et au bénéfice d'un public éloigné non seulement de l'emploi, mais également des institutions et des Services Publics de l'Emploi (SPE).

#### **La Politique de la Ville en partenariat avec les Services Publics de l'Emploi, la Maison de l'Emploi et le Service de Développement Economique, contribue à :**

- **Améliorer l'impact des dispositifs Emploi - Insertion - Formation - :**
  - L'accès aux offres d'emploi pour le public résidant dans la géographie prioritaire notamment dans le cadre des clauses d'insertion liées à l'opération de rénovation urbaine de La Gabelle et aux marchés publics.
  - Développer les moyens de mobilisation des publics, structurer et former des réseaux d'acteurs locaux pour repérer les publics «hors parcours», organiser leur rapprochement avec les institutions et les entreprises.
  - Promouvoir la demande d'emploi émanant des quartiers prioritaires auprès des nouvelles entreprises s'installant sur le territoire de l'agglomération.
  - Améliorer l'employabilité des publics en réduisant les freins à l'emploi (mobilité, accès aux savoirs de base, garde d'enfants,...).
- **Assurer une déclinaison territoriale du Plan d'action local des politiques de l'emploi, de la formation, et l'insertion et des autres dispositifs publics en matière d'emploi.**
  - Mobiliser l'ensemble des acteurs locaux sur l'emploi et mettre en place une animation territoriale emploi/formation/insertion/développement économique.
  - Inciter à la diversification de l'offre de formation.

- Renforcer la lisibilité de l'offre de services « Emploi - Insertion - Formation » en mettant en place des relais en direction des habitants.
- Aider à l'émergence d'entreprises d'insertion notamment à La Gabelle.
- Lutter contre les discriminations à l'emploi, favoriser l'égalité homme / femme, développer la citoyenneté des entreprises.
- Aider les associations et leurs salariés à consolider l'emploi associatif en complément des dispositifs « dispositif local d'appui » et « plan association emploi ».
- Soutenir les associations mettant un service d'aide à la personne qui privilégie l'embauche d'habitants des quartiers prioritaires notamment par l'aide à la mobilité et à la formation.
- Participer à la constitution des « Groupes Solidarité Emploi ».
- Aider au développement et au renforcement des outils mis en œuvre par le Contrat de Ville au bénéfice des jeunes résidant sur les sites prioritaires.

### **2.3. LA POLITIQUE DE LA VILLE DANS LE VOLET EMPLOI/INSERTION/ FORMATION**

Au-delà des actions d'amélioration des impacts des dispositifs Emploi/Insertion/Formation et de leur déclinaison territoriale, le partenariat du CUCS avec ces dispositifs de Droit Commun permettra de :

- analyser plus finement les besoins des territoires et les raisons de la présence de situations récurrentes,
- revaloriser le travail auprès d'un public jeune, notamment en matière de revenus sur les filières en tension,
- expérimenter des actions que le Droit Commun ne peut pas encore prendre en charge dans ses règles ou ses contraintes,
- répondre en temps réel aux opportunités,
- valoriser les compétences et/ou les expériences des habitants de ces territoires qu'ils soient ou non demandeurs d'emploi,
- mobiliser le mouvement associatif, les prescripteurs, en s'appuyant sur les relais de proximité (de type Agents Relais Accueil) existants ou à créer.

Par ailleurs, dans le cadre de l'élaboration du CUCS, la Mission Locale s'est proposée pour développer de nouveaux modes d'intervention :

- repérage du public prioritaire sur la base de la géographie du CUCS,
- mobilisation du public,
- diagnostic, évaluation des besoins,
- offre d'un parcours d'accompagnement individuel systématique de 3 mois pour tout jeune issu des quartiers Politique de la Ville inscrit à la Mission Locale, selon trois modalités :
  - Parcours d'appui à l'orientation
  - Parcours d'accès à l'emploi / formation
  - Parcours d'accès à l'emploi

## **3. VOLET EDUCATIF**

### **3.1. CONTEXTE ET DIAGNOSTIC**

#### **Le cadre référentiel de la Réussite Educative**

Le volet éducatif ne se réduit pas à la réussite scolaire qui en est une de ses composantes, mais il prend en compte la continuité et la complémentarité de l'action éducative entre les temps familiaux, scolaires et de loisirs. De même, son champ ne se limite pas à celui de l'éducation au sens strict du mot, mais s'articule transversalement avec celui de la santé, de la prévention, de la rénovation urbaine, des pratiques sportives, culturelles, ....

Enfin, la population auprès de laquelle son action se développe, ne concerne pas la seule classe d'âge Enfants/Jeunes mais également celle des Adultes/Parents.

## **Sur le Volet éducatif, plusieurs éléments sont à retenir à partir de l'évaluation du Contrat de Ville 2000-2006 :**

- La volonté des acteurs institutionnels d'inscrire les parents dans les actions éducatives.
- Les deux Contrats Educatifs Locaux permettent la mise en oeuvre d'actions collectives sur les communes.
- Le renforcement des liens dans les deux CEL est souhaité par les acteurs associatifs.
- L'éducation, le rapport à la scolarité constituent une « préoccupation » pour les structures associatives qui mettent en place des actions concrètes visant cet objectif (absentéisme, incivilité, décrochages scolaires, soutien à la parentalité...).
- La Gabelle qui bénéficie d'un classement ZEP et d'un Programme de Réussite Educative peut utiliser un plus grand nombre de dispositifs.
- La demande d'une classe expérimentale supplémentaire à partir des résultats de celle qui existe.
- L'amélioration de l'articulation des différents dispositifs.
- Le confortement des relations inter quartiers telles qu'elles peuvent exister, par exemple, sur les activités sportives.
- Le soutien aux actions d'accompagnement des parents d'enfants de 0 à 5 ans existant à La Gabelle et aux Logis de l'Aspé.
- Organiser ou structurer la promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication dont l'accès reste très aléatoire (déficit d'animation pour les Centres Sociaux équipés – tarifs élevés pour le dispositif ERIC...)

## **LES PROGRAMMES THEMATIQUES STRATEGIQUES A PRENDRE EN COMPTE ET A INTEGRER DANS LE CUCS**

### **Les Contrats Educatifs Locaux de Fréjus et de St Raphaël,**

Celui de la ville de Saint Raphaël couvre l'ensemble du territoire communal. Celui de Fréjus est principalement axé sur les établissements de la Zone d'Education Prioritaire qui couvre la totalité de la Z.U.S. de La Gabelle. Les principaux objectifs se déclinent principalement de la manière suivante :

- ***Pendant le temps scolaire :***  
Soutenir les projets d'école développés dans les établissements.
- ***Pendant le temps périscolaire :***  
Développer et renforcer l'accueil périscolaire et animer le temps de la restauration scolaire,  
Lutter contre l'illettrisme, promouvoir le livre et la lecture, action « lire et faire lire »,  
Mettre en oeuvre l'accompagnement à la scolarité (CLASS).
- ***Pendant le temps extra- scolaire :***  
Développer des pratiques sportives et culturelles,  
Soutenir les actions initiées par les centres sociaux et les CLSH,  
Eduquer à la prévention routière,  
Soutenir la fonction éducative des parents.
- ***Actions spécifiques pour les adolescents***  
Créer un centre d'animation pour les 12-16 ans  
Créer un point rencontre jeunes  
Renforcer la participation des jeunes, leur mobilité et favoriser la pratique sportive féminine

### **Le programme de Réussite Educative**

Les objectifs qu'il poursuit sont principalement :

- La formation et la coordination des différents acteurs.
- Le soutien à la fonction parentale.
- Le renforcement de l'apprentissage de la langue et favoriser ainsi la socialisation.

- Le développement des actions éducatives spécifiques en direction des enfants et adolescents en grande difficulté scolaire.
- L'amélioration de la prise en charge et de suivi des enfants et adolescents rencontrant des problèmes psychologiques.
- Favoriser l'accès à la culture.

Le Programme de Réussite Educative est rattaché à la ZUS de La Gabelle conformément aux directives ministérielles. A titre exceptionnel et dérogatoire, il peut être envisagé que des enfants ne résidant pas la ZUS, mais issus des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, puissent au regard d'une situation particulière être signalés à l'Equipe de Réussite Educative et faire l'objet d'un suivi.

Dans ce cas, les dossiers sont instruits par l'équipe opérationnelle du PRE, ils sont soumis à l'Equipe de Réussite Educative pour décision. Cette dérogation ne pourra excéder 10 enfants sur la cohorte de 85 enfants.

### **LA POLITIQUE DE LA VILLE DANS LE VOLET EDUCATIF**

Le CUCS n'a pas de vocation à se substituer aux orientations et au programme des dispositifs concourant au volet Education. Il doit au contraire favoriser leurs articulations et leurs synergies.

Dans cette optique, il est proposé :

- De favoriser les articulations avec les autres volets thématiques du CUCS et d'autres dispositifs partenariaux qui concourent au volet éducatif, notamment :
  - Le soutien par le REAAP du rôle éducatif des parents.
  - La facilitation de l'accès aux soins et les relations avec les structures spécialisées par l'Atelier Santé Ville.
  - L'aide à une nouvelle compréhension et intégration des codes sociaux du « vivre ensemble » et des droits et devoirs qui s'imposent à chacun par les C.L.S.P.D.
  - La découverte d'autres pratiques et d'autres environnements par les VVV.
  - L'appui sur les actions développées par les C.E.L., par le Contrat Enfance Jeunesse...
- De soutenir les actions dans un cadre partenarial et dans une démarche territoriale visant à :
  - Renforcer les actions auprès des jeunes en voie de déscolarisation ou en rupture scolaire.
  - Poursuivre et renforcer l'accompagnement dans le domaine scolaire et l'accès à la culture.
  - Conforter la mise en place de relais de proximité pour les familles.
  - Etablir une meilleure identification des enfants en danger et un meilleur suivi des signalements.
  - Contribuer à améliorer l'éveil éducatif des 3-6 ans.
  - Développer l'offre culturelle pour 12-16 ans.
  - Privilégier la mixité (de genre et sociale) dans les activités tout en prenant en compte les difficultés pour une population féminine d'apparaître sur l'espace social.

## **4. SANTE**

### **4.1. CONTEXTE ET DIAGNOSTIC**

**Sur le Volet Santé, plusieurs éléments sont à retenir à partir de l'évaluation du Contrat de Ville 2000-2006 :**

- L'intervention de l'Atelier Santé Ville (A.S.V.) sur la ZUS de La Gabelle dans un premier temps et sur les territoires de la Politique de la Ville, en second lieu avec la collaboration du réseau d'intervenants de terrain.
- L'importance du travail d'enquêtes participatives menées annuellement sur les besoins concernant la santé initiée dans le cadre de l'ASV en partenariat avec l'IFSI (école d'infirmière),
- La participation des habitants lors de journées événementielles sur la santé relayant le plus souvent les campagnes nationales.
- L'importance des conduites addictives sur l'ensemble des sites prioritaires notamment pour les publics jeunes et jeunes adultes.

- Le portage par les deux C.C.A.S. et le Conseil Général de la veille sociale comme vecteur d'identification potentielle d'une problématique santé.
- La collaboration de l'Espace Santé avec la Mission Locale, les CMP pour le repérage des problématiques de santé et des conduites addictives.

#### 4.2. LES PROGRAMMES THEMATIQUES STRATEGIQUES A PRENDRE EN COMPTE ET A INTEGRER DANS LE CUCS

La Politique de la Ville, par son inscription territoriale, aide les acteurs locaux à mieux prendre en compte la prévention et l'accès aux soins pour les habitants des quartiers en difficulté.

Dans cette démarche, les Ateliers Santé Ville constituent le dispositif opérationnel destiné à référer et à intégrer les actions dans le cadre d'un Plan Local de Santé Publique (PLSP) qui a vocation à devenir le volet Santé du CUCS. A ce titre, l'action de la Politique de la Ville se situe dans une complémentarité et un partenariat constants entre la Communauté d'Agglomération, les Villes et l'Etat et ses services déconcentrés (notamment régionaux) ainsi qu'avec les autres collectivités territoriales, l'Assurance Maladie, les associations et les professionnels mobilisés sur ce champ.

#### 4.3. LA POLITIQUE DE LA VILLE DANS L'AXE SANTE DU CUCS

Le volet Santé du CUCS est constitué :

##### - D'une approche thématique proprement dite

Quatre axes seront priorités dans cette approche :

- a) Promouvoir l'éducation à la santé
  - Prévenir les maladies sexuellement transmissibles notamment par l'éducation.
  - Sensibiliser à une alimentation équilibrée.
  - Permettre l'amélioration de l'hygiène bucco-dentaire des jeunes âgés de moins de 16 ans.
  - Réduire les conduites à risque chez les 10/16 ans ainsi que les usages de substances psychoactives chez les 16/25 ans et prévenir les conduites addictives.
  - Mettre en place des actions spécifiques envers des jeunes adultes en situation de grande précarité et des femmes des quartiers prioritaires.
- b) Permettre l'amélioration de l'état de santé des personnes en situation de précarité et réduire les inégalités en matière d'accès aux soins :
  - Informer les usagers et demandeurs de services de santé sur leurs droits et faire valoir ces droits
  - Informer et accompagner les publics ayant des difficultés, notamment des femmes et des jeunes filles, pour accéder à la prévention, au dépistage et aux soins.
  - Développer les partenariats socio-sanitaires autour de la question santé/précarité
- c) Favoriser les approches multi partenariales entre les professionnels sanitaires, sociaux, éducatifs et judiciaires sur le thème "santé mentale, souffrance psychique et précarité".
- d) Coordonner les acteurs à travers l'Atelier Santé Ville et étendre son champ d'intervention territorial.

##### - D'une approche transversale de la santé

La Santé étant définie comme un état complet de bien être physique, mental et social, qui ne consiste pas seulement en l'absence de maladie, la promotion de la santé d'une population est tributaire de la prise en compte de déterminants transversaux à d'autres volets du CUCS.

a) Le lien avec la thématique Habitat :

Quel que soit le territoire, mais plus spécifiquement lorsque sont conduites des opérations de requalification urbaine, de résorption d'habitat indigne ou insalubre et de gestion urbaine de proximité, la question de la santé devrait y être intégrée.

b) Le lien avec la thématique Réussite Educative :

Les Equipes de Réussite Educative utilisent l'ASV comme outils pour aborder les problématiques récurrentes de santé qu'elles pourraient être amenées à repérer lors du suivi individuel des enfants et des familles.

c) Le lien avec la thématique Citoyenneté - Accès aux droits :

L'axe Santé et Accès aux droits et aux soins fait émerger un certain nombre de questions communes aux deux thématiques que la Politique de la Ville devra prendre en compte comme les problèmes de langue, d'interprétariat, le respect de la confidentialité et les freins culturels.

d) Le lien avec le Service d'Hygiène et de Santé de la Communauté d'Agglomération :

Les articulations et actions possibles sont variées et concernent notamment les domaines suivants:

- l'habitat insalubre
- le Plan de lutte contre l'habitat indigne
- l'hygiène publique (dératisation, désinfection, désinsectisation, vaccination).

## **5. PREVENTION DE LA DELINQUANCE**

### **5.1. CONTEXTE ET DIAGNOSTIC**

**Sur le Volet Prévention de la Délinquance, plusieurs éléments sont à retenir à partir de l'évaluation du Contrat de Ville 2000-2006 et du bilan du Contrat Local de Sécurité de Fréjus (2004 – 2006):**

- la présence d'équipements structurants de base (commissariat intercommunal de la Police Nationale, tribunal d'instance, tribunal de police, service des tutelles, polices municipales, Centre de Loisirs Jeunesse de la Police Nationale, les services éducatifs en milieu ouvert, un club de prévention, le maillage du territoire par des équipements de quartier particulièrement tournés vers les habitants, la présence dans le cadre de permanences d'associations spécialisées du type Association d'Aide aux Victimes d'Infractions du Var...)
- l'existence des Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) de Fréjus et Saint Raphaël s'appuyant sur un réseau associatif de proximité. Les deux sont particulièrement actifs en matière de mobilisation des V.V.V.
- la volonté des communes de favoriser les mesures alternatives à l'incarcération du type TIG,
- la difficulté de l'accès au droit pour la population et plus particulièrement pour les personnes en situation de précarité,
- le développement du partenariat entre les instances chargées de la sécurité (Etat et communes)
- la mise en œuvre d'actions structurantes dans le cadre du Contrat Local de Sécurité signé par la commune de Fréjus couvrant en partie les champs d'intervention du CLSPD. Les objectifs prévus par ce CLS ont été relativement bien réalisés, notamment en matière éducative (classe expérimentale), de surveillance des espaces publics (vidéo), de sécurité dans les transports, au Centre Hospitalier (adulte-relais)...
- la mobilisation de la Communauté d'Agglomération sur les compétences qui lui sont propres (transports en commun...),

**De l'évolution de la délinquance, seront retenus les points suivants :**

- globalement, sur l'agglomération, les faits constatés ont baissé de 11,2 % entre 2002 et 2006,
- le taux d'élucidation des faits est en net accroissement en 4 ans (15 % en 2002 et 28 % en 2006),
- la délinquance de voie publique reste prépondérante (54 % des faits constatés en 2006), ce qui est de nature à alimenter le sentiment d'insécurité,

- un taux de criminalité important néanmoins en baisse : 94 pour mille habitants
- l'absence d'un milieu structuré marquant,
- la répartition de la délinquance générale entre les 2 communes est de 59 % pour Fréjus et 41 % pour Saint Raphaël (les ratios population sont de 61 % pour Fréjus, 39 % pour Saint Raphaël),
- on constate un accroissement des faits constatés en période de vacances scolaires et en particulier en période estivale avec une délinquance de passage estimée à 40 % de la délinquance totale durant les vacances d'été,
- les actes de délinquance sont principalement commis en soirée et la nuit : 60 % des faits de délinquance de voie publique, avec un créneau particulièrement sensible de 18 à 21 heures,
- la délinquance est essentiellement masculine : 86 % des personnes mises en cause sont des hommes,
- la délinquance de voie publique est issue en grande part des quartiers du CUCS.
- les affaires de stupéfiants mettent en cause fréquemment des personnes résidant à La Gabelle et aux Logis de l'Aspé,
- les violences urbaines apparaissent sporadiquement sur la ZUS de La Gabelle,
- les mineurs représentent 12,83 % des personnes mises en cause en 2006, soit un total de 240 mineurs mis en cause,
- les infractions contre la famille et l'enfant représentent 1,22 % de la délinquance générale et ont augmenté de 27,68 % en 2006. 146 faits de violence commis au sein de la famille (violences conjugales ou contre les enfants ) ont été constatés en 2006.
- les violences constatées dans les établissements scolaires sont en augmentation.

#### **Les caractéristiques des quartiers sont les suivantes :**

**La Gabelle :** Les violences urbaines sont sporadiques mais régulières. C'est le quartier posant le plus de problèmes. Le fort sentiment d'insécurité génère de la part de la population un mutisme qui gêne le travail des services de sécurité. Le risque de repli communautaire est réel. Le trafic de stupéfiants est avéré. Le quartier fait l'objet d'un projet très important de rénovation urbaine.

**L'Agachon :** la réhabilitation du groupe en 2005, la prise en compte des espaces extérieurs, la mise en place d'un groupe d'échanges entre les acteurs de terrain ont permis de faire reculer le sentiment d'insécurité. On note encore quelques incivilités et dégradations qui sont en prises en compte par le bailleur via une demande de réparation. L'isolement du quartier ne semble plus un problème majeur.

**Centre Ville de Fréjus :** la réhabilitation de l'habitat et la rénovation progressive des aménagements et des équipements ont permis de faire reculer la délinquance et le sentiment d'insécurité.

**Villeneuve :** on note une opposition forte entre habitat collectif et individuel. Le regroupement d'adolescents génère des tensions autour des copropriétés Les Eucalyptus et de la superette.

**Sainte Croix :** composé principalement de 2 groupes de logements sociaux, le quartier est relativement fermé sur lui-même. On note régulièrement des regroupements de jeunes. La continuité l'Agachon – Lagon Bleu – Sainte Croix en fait un secteur potentiellement sensible.

**Les Logis de l'Aspé :** la réhabilitation et la rénovation du quartier ont fait chuter de façon remarquable les incivilités, les dégradations et donc le sentiment d'insécurité. Toutefois, il reste un des quartiers émetteurs de délinquance dans l'Agglomération.

**Saint-Sébastien :** le vieillissement des résidents va modifier profondément la sociologie de la population.

## **5.2. LES PROGRAMMES THEMATIQUES STRATEGIQUES A PRENDRE EN COMPTE ET A INTEGRER DANS LE CUCS**

Le volet « prévention sécurité » du C.U.C.S. a pour objet d'améliorer durablement la tranquillité des habitants dans tous les aspects de leur vie quotidienne et de renforcer la responsabilité civique. Il complète les actions visant à assurer la sécurité de la population par la mise en œuvre d'actions de prévention de la délinquance et de promotion de la citoyenneté déclinées à l'échelle des territoires prioritaires. Dans ce champ d'intervention, les C.L.S.P.D. sont l'instance référente de validation et de suivi des actions. Pour en rendre plus efficace le fonctionnement, la mise en place d'un comité restreint et de cellules de veille au sein de cette instance est nécessaire. Par ailleurs, le renouvellement du contrat local de sécurité avant la fin 2007 renforcera la cohérence des actions de prévention et de sécurité sur le territoire.

## **5.3. LA POLITIQUE DE LA VILLE DANS L'AXE PREVENTION-SECURITE DU CUCS**

Les axes prioritaires relatifs à cette thématique et poursuivis par le CUCS, notamment au travers du renouvellement du CLS, sont les suivants :

- **Développer tout type de mesure participant à la justice de proximité :**
  - accès au droit et justice de proximité au travers de la mise en place d'un point d'accès au droit sur la Zone Urbaine Sensible,
  - soutien et aide aux victimes.
- **Renforcer les mesures d'accompagnement auprès des publics à risques :**
  - prévention des conduites addictives : drogues, alcool ..,
  - prévention de la récidive, par le développement, notamment, des mesures alternatives
  - prévention de la violence en milieu scolaire,
  - prévention des violences dans le sport,
  - prévention routière notamment en direction des jeunes conducteurs de 2 roues,
  - renforcer la présence d'acteurs de la prévention en début de soirée et début de nuit, ainsi que le week-end.
- **Conforter les actions visant à rapprocher les jeunes des institutions :**
  - promouvoir toute action visant à la responsabilisation des jeunes,
  - développer le soutien à la fonction éducative des parents (aide à la parentalité, médiation familiale...),
  - développer les mesures de médiation adolescents/adultes
  - installer le centre intercommunal de loisirs jeunesse à l'année...
- **Soutenir toute action visant à améliorer la tranquillité publique :**
  - valoriser et accompagner les actions d'investissement visant à la sécurisation des espaces publics voir privés (ex : vidéosurveillance, aménagements, éclairage ...),
  - développer la médiation sociale,
  - responsabiliser et impliquer les habitants dans la préservation du cadre de vie, facteur de tranquillité publique,
  - promouvoir les actions de sécurisation dans les transports en commun (formation, adultes relais, protocole d'alerte, dispositifs de sécurité ...).

## **6. CITOYENNETE /ACCES AU DROIT**

### **6.1. CONTEXTE**

Cet axe a une position particulière au regard des 5 priorités de l'Etat dans le CUCS : l'axe Citoyenneté ne peut pas être rattaché à un service de l'Etat ou d'une collectivité. De ce fait, il ne peut être référé à la notion de « Droit Commun ».

La citoyenneté s'évalue dans la connaissance des devoirs, des droits et de l'exercice des libertés par les individus, au regard de la manière dont ils les activent, mais aussi au regard de la manière dont l'Etat les préserve et les met en oeuvre.

Cette lecture de la citoyenneté qui lie devoirs, accès au Droit et pratiques de citoyenneté, amène dans le cadre du CUCS à approcher cette priorité à travers :

- les services publics et leur offre,
- les associations et la vie associative,
- les pratiques citoyennes,
- les équipements de proximité notamment les centres sociaux, les CCAS et le Point d'Accès au Droit (PAD) en projet et décrit dans le volet prévention.

## **6.2. LES PROGRAMMES THEMATIQUES STRATEGIQUES A PRENDRE EN COMPTE ET A INTEGRER DANS LE CUCS**

### **- Accès aux droits sociaux**

- en soutenant la présence des permanences sociales et des Services Publics dans les équipements de proximité,
- en favorisant les actions d'information des femmes sur leurs droits.

### **- Lutte contre toutes formes de discriminations**

- en permettant l'expression des victimes et l'exercice de leur droit,
- en sensibilisant les professionnels,
- en aidant les actions contre les discriminations sexistes et celles valorisant l'image de la femme,
- en favorisant toute action de lutte contre les discriminations raciales.

### **- Appui à la vie associative comme fondement d'une citoyenneté**

- en poursuivant l'aide méthodologique aux porteurs de projets,
- en favorisant une mutualisation des moyens et des compétences dans le cadre d'un travail en réseau.

### **- La participation des habitants et des associations**

- en facilitant leur expression directe,
- en définissant une politique de communication et d'information,
- en favorisant la responsabilisation des jeunes par leur mobilisation sur les actions qui les concernent et sur des projets intergénérationnels à valeur citoyenne.

## **6.3. LA POLITIQUE DE LA VILLE DANS LE VOLET CITOYENNETE – ACCES AUX DROITS**

**En matière d'accès aux droits,** le projet doit s'attacher à :

- structurer le réseau et l'offre des acteurs sur cette thématique,
- mutualiser les expériences (échanges et capitalisation des pratiques),
- Renforcer la professionnalisation des structures (qualification/statut des salariés),
- Favoriser les approches intégrées sur la question du genre (hommes/femmes)

### **En matière d'intégration et de lutte contre les exclusions :**

La difficulté d'accès à l'information administrative ou juridique, le "nomadisme" d'un guichet à l'autre, pour les personnes en situation d'exclusion, notamment d'origine immigrée, et celles ne maîtrisant pas les codes socioculturels de la société d'accueil, provoquent un sentiment d'incompréhension, d'inhospitalité, renforcés dans certains cas par des attitudes d'indifférence, voire de discriminations.

Les situations de discrimination, pour ceux ou celles qui y sont exposés, ont toujours un contenu très concret. Le refus de la reconnaissance de l'autre comme son égal renvoie à un « face à face » souvent conflictuel, tout autant que la simple perception de cette non-reconnaissance.

Des actions permettant de favoriser l'accès aux droits administratifs et sociaux sont pleinement du ressort du CUCS. Elles devront être menées en cohérence avec une amélioration des conditions d'accueil dans les services publics et ne pas s'y substituer.

Une charte commune de l'accueil dans les services publics, une amélioration de la compétence professionnelle des agents d'accueil et un échange de pratiques pourra s'organiser autour des principes suivants :

- un accès plus facile aux services,
- un accueil attentif et courtois,
- une obligation de réponse compréhensible aux demandes,
- un traitement systématique et des réponses aux réclamations
- une auto évaluation permanente

La présence des Services Publics dans les zones concernées par le CUCS reste une priorité malgré une amélioration notable réalisée au titre du Contrat de Ville.

La prise en compte des questions d'intégration, de lutte contre les discriminations et d'égalité des chances nécessite une bonne compréhension de phénomènes complexes et donc l'amélioration des compétences professionnelles des acteurs locaux au travers notamment de formations.

#### **En matière d'appui à la vie associative :**

Les services de Droit Commun, notamment la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et de la Vie Associative et les services des Villes, concourent à cette priorité par leurs programmes d'actions, leur expertise et leur expérience sur lesquels l'équipe opérationnelle doit tout à la fois s'appuyer et les prolonger dans les actions de proximité.

#### **En matière de participation des habitants :**

La plus-value de la Politique de la Ville repose sur sa capacité à faciliter l'information et l'expression des habitants, notamment à travers l'ensemble des opérations qui concourent aux transformations sociales et urbaines des quartiers ou à l'amélioration de leur gestion au quotidien. Dans ce cadre, des actions visant une meilleure participation des habitants pourront être soutenues par des aides à l'expertise et à la communication ou en appuyant les associations, qui favorisent l'expression citoyenne selon les termes d'une « charte de concertation » à définir.

## **Art.2 LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES PAR QUARTIER**

### **1. LA GABELLE – FREJUS**

#### **Caractéristiques générales du territoire :**

La ZUS de La Gabelle, considérée comme quartier moteur et initiateur du Contrat de Ville, est composée de :

- deux ensembles de logements locatifs sociaux relativement récents composés de 214 logements et ne posant pas vraiment de problème particulier,
- trois ensembles immobiliers en copropriétés privés (GALLIENI, VALESCURE 1 et 2) composés de 587 appartements qui concentrent la majorité des problèmes.

Ces copropriétés font l'objet d'un plan de sauvegarde et doivent s'inscrire dans le cadre d'une convention ANRU.

Les données socio-économiques marquantes sont les suivantes :

- une population stable en nombre (pas d'opération immobilière nouvelle),
- une population jeune (- de 20 ans, 39 % contre 23 % la commune et 21 % l'agglomération),
- une population active essentiellement masculine et travaillant dans le BTP,
- une population de nationalité étrangère importante : 47 % (commune : 9 % - aggl.: 7 %)
- un taux de chômage élevé : 35 % (commune : 19 % - agglomération : 18 %) qui touche plus les femmes et les jeunes de 15 à 25 ans,
- % de non diplômés parmi les 15 ans et plus : 57 % (commune : 29 % - agglomération : 20 %)
- un taux de cohabitation élevé : 3,87 (commune : 2,32 % – agglomération : 2,26 %)
- des revenus faibles : revenu fiscal 2005 (médiane) : 6 095 € (commune : 14 247 €)

L'ensemble des champs d'intervention du CUCS est présent sur le quartier et les problématiques relevées sont souvent complexes par la multiplicité des facteurs et/ou des éléments en jeu. Les services publics et des équipements de proximité sont présents sur ce site ou proches. Le projet de rénovation urbaine présenté à l'ANRU devrait considérablement améliorer la qualité des services présents et à venir.

### **Caractéristiques de la vie associative et du partenariat :**

La vie associative est ancienne. Elle se construit depuis la fin des années 80.

La création en 2003 d'un centre social, en remplacement d'une maison de quartier obsolète, a permis de :

- renforcer le travail de partenariat avec des associations professionnelles extérieures,
- soutenir des associations oeuvrant sur les champs de techniques d'expression et favorisant de facto le désenclavement du territoire par l'accès à la culture,
- réaliser un travail important dans les relations Ecole-Quartier avec un engagement individuel important des acteurs (poste adulte relais en 2007),
- s'appuyer sur cette structure pour construire l'Atelier Santé Ville,
- favoriser la participation des habitants dans les projets (enquête participative santé, tenue des réunions relatives au plan de sauvegarde...),
- maximiser l'utilisation des équipements (agorespace, stade...) et des structures (augmentation de la fréquentation au C.L.J. par un public adolescent...).

Les interventions publiques liées au programme de réhabilitation et de rénovation urbaines qui s'y déroulent depuis plusieurs années ont mobilisé et impliqué les habitants et les acteurs institutionnels comme associatifs. Elles peuvent être considérées comme structurantes.

La plus-value de la politique de la ville sur ce territoire complétée par les actions financées par le droit commun (CLAS...) a été de conforter puis de légitimer la synergie existante sur ce territoire. Le complément du Plan de Sauvegarde par la Convention ANRU (en cours de négociation) est un facteur important (effet de levier) pour ce site.

### **Les leviers d'action pour le territoire :**

**La mobilisation des habitants :** programme de rénovation urbaine et thématique santé.

**L'existence de partenariats entre les acteurs intervenants sur le territoire et avec ceux oeuvrant à l'échelle de l'agglomération :** travail avec l'institution scolaire, mise en place du PRE, constitution d'un groupe territorial de cohésion sociale dans le cadre du CUCS, activités de l'ASV,...

**Le rôle central du Centre Social** comme porteur de mission d'animation globale.

**L'engagement d'un bailleur social** au sein des copropriétés dans les acquisitions d'appartement (pouvant favoriser l'émergence d'une mobilité sociale et/ou de « parcours résidentiel »).

**Le soutien à la parentalité et l'accès à la citoyenneté,** utilisés comme axe transversal à toutes les actions.

### **Les orientations stratégiques par thématique :**

#### ***Habitat/cadre de vie :***

Il s'agit de mobiliser toutes les ressources existantes dans et hors le territoire pour construire un projet de développement social en cohérence et conjointement avec l'opération de Rénovation Urbaine en s'appuyant sur la mobilisation des habitants. Il s'agira de :

- élaborer une Convention Urbaine et Sociale de Proximité avec les bailleurs, les syndicats de copropriétés, les acteurs ou institutions de proximité et les représentants des habitants,
- communiquer avec les habitants sur les effets du Plan de Rénovation Urbaine et, en cela, développer l'information des habitants sur les enjeux, l'évolution des travaux et les impacts, mettre en place des actions de formation en direction des copropriétaires,

- constituer un capital de connaissance des problématiques rencontrées lors d'opérations de rénovation,
- renforcer les liens entre les pouvoirs publics, les entreprises et les représentants du quartier,
- développer les actions facilitant la mobilité résidentielle et une plus grande diversité sociale.

#### ***Insertion /emploi/formation/développement économique :***

- conforter le dispositif d'Agent Relais d'Accueil (ARA) comme relais de la Mission Locale dans son programme d'action au bénéfice de la population de la ZUS,
- soutenir l'action de la cellule emploi mise en place dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine et devant mettre en œuvre les clauses d'insertion lors de la réalisation des travaux,
- renforcer la collaboration entre les acteurs associatifs et de proximité intervenant sur le champ de l'insertion afin de permettre un travail avec des publics repérés comme « hors parcours »,
- développer et élargir les actions collectives et/ou individuelles favorisant le développement d'une culture de l'emploi ou du travail positive,
- améliorer la connaissance du public et valoriser les compétences auprès des acteurs économiques.

#### ***Education :***

- réaliser des synergies et/ou actions communes entre les actions du CEL et les objectifs du PRE sur des thématiques comme celles du soutien à la fonction parentale, l'apprentissage de la langue, la connaissance des codes « sociaux », l'accès à la culture,
- optimiser et conforter la compétence de l'adulte-relais sur la relation quartier/école,
- développer les partenariats entre l'institution scolaire et les acteurs chargés des différents dispositifs liés à l'éducation pour anticiper sur les ruptures de scolarité.

#### ***Santé :***

- poursuivre et renforcer la collaboration existante entre les partenaires et initier des actions innovantes sur la problématique des conduites addictives auprès des publics très jeunes,
- utiliser l'action de l'ASV et sa collaboration avec d'autres territoires pour favoriser les rencontres de population d'origines différentes, la mobilité inter-quartier et ainsi renforcer l'image « positive » du territoire,
- mettre en place des actions d'accès à la santé et à la prévention des risques visant les publics de jeunes filles et de femmes.

#### ***Prévention de la délinquance/la Justice /l'accès au Droit :***

- impulser des projets de communication entre les habitants et les professionnels de l'accès au Droit, les recours, ..., afin de permettre l'accès à une culture du Droit (qui renforce la citoyenneté et met en évidence la notion de devoirs), en s'appuyant principalement sur la mise en place du Point d'Accès au Droit impulsé par le CDAD,
- renforcer la collaboration entre les structures « spécialisées » sur cette thématique : les associations de prévention, la PJJ, les polices municipales et nationales,...
- constituer une cellule de veille avec des acteurs de terrains,
- communiquer et diffuser les impacts du CLJ avec le concours des bénéficiaires de cette action auprès de tous les habitants...

#### ***Citoyenneté/accès aux droits sociaux :***

- favoriser l'émergence de projets centrés sur la lutte contre les discriminations qu'elles soient ethniques, de genre, à l'emploi,...plus spécifiquement avec les jeunes adultes et les publics féminins.

- développer avec les petites associations travaillant autour du Centre Social mais aussi hors du territoire un travail en réseau qui puisse ouvrir les publics bénéficiaires à la notion de « société civile » et mettre en place une image « positive » de ces activités/travail.
- initier des actions qui infléchissent la tendance au repli sur les communautarismes.

## 2. L' AGACHON – FREJUS

### **Caractéristiques générales du territoire :**

L'Agachon constitue, avec Sainte-Croix, le quartier d'habitat social le plus important de la Communauté d'Agglomération. Ce territoire a bénéficié d'une réhabilitation au début des années 2000 et a su mettre à profit la dynamique induite par celle-ci. Coincé entre le Reyran canalisé et l'avenue de l'Agachon, il souffre d'un sentiment d'isolement qui s'est atténué avec la réalisation d'un carrefour à feux et le travail du centre social. Les espaces extérieurs sont aujourd'hui très bien entretenus par l'intermédiaire des chantiers d'insertion quartiers urbains initiés dans le cadre du Contrat de Ville.

A l'exception de l'implantation de l'antenne locale du bailleur social, VAR HABITAT, et du Centre Social, il n'y a pas d'équipement de proximité. Toutefois, la desserte en transports s'est améliorée et les établissements scolaires, tous situés à l'extérieur du quartier, restent très accessibles.

La population jeune reste importante et la situation socioprofessionnelle des familles reste très précaire. On note un taux de chômage élevé et un nombre important de familles monoparentales.

La synergie créée à partir du programme de requalification (dont la mise en place d'une antenne du bailleur sur le site est un des éléments notoires) a constitué le départ de la mise en œuvre d'un travail commun par les acteurs de terrains.

A la zone d'habitat social, est lié au nord-est, un ensemble immobilier dénommé le Lagon Bleu pour lequel il n'existe pas de données fiables (le tableau récapitulatif du titre 1 ne prend donc pas en compte cette partie du territoire). Composé essentiellement de petits appartements meublés, il a été conçu pour de la résidence secondaire ou de loisirs. A ce jour, on peut penser qu'il accueille une population précaire qui se loge en meublé hors saison. Une attention particulière devra être portée à cet ensemble. En effet, la présence de primo arrivants, si elle est récente (comoriens et maghrébins), semble être notable en arrière saison.

### **Caractéristiques de la vie associative et du partenariat :**

- Reprise du Centre Social par l'association ERA depuis 2001.
- Rôle central du Centre Social dans les réseaux d'acteurs.
- Actions diversifiées du Centre Social privilégiant certaines formes d'interventions :
  - Soutien de la mobilité inter quartier,
  - Développement d'une éducation collective (enfants, adolescents et adultes) sur l'hygiène de vie et impulsion d'une dynamique citoyenne avec tous les habitants,
  - Réalisation d'activités en partenariat avec d'autres acteurs du territoire, plus particulièrement dans le cadre des CLASS,...
  - Entretien du lien institutionnel et d'un partenariat formel et informel avec le collège,
  - Mise en place d'événements favorisant la participation citoyenne et l'appropriation du quartier (champ de la protection de l'environnement, journée SIDA,...)
  - Soutien et accompagnement à la professionnalisation du Centre d'Animation Vie Sociale de Sainte-Croix, créé en 2005 et porté par l'association de quartier « Les Lucioles ».
- Existence de partenariats sur des projets permettant de structurer une meilleure prévention des risques liés à la « délinquance » de certaines catégories de la population.

### **Les leviers d'action pour le territoire :**

- Prendre appui sur la dynamique engagée auprès des parents et des enfants (notamment à partir du CLSH) pour développer des actions innovantes,
- Utiliser le groupe de coordination des travailleurs sociaux et de proximité (fonctionnant depuis 2004) comme base du « groupe de cohésion sociale » (certains d'entre eux étant présents sur d'autres territoires de la géographie du CUCS, notamment Villeneuve et Sainte-Croix), facilitant alors la mise en œuvre d'une synergie d'actions,
- Utiliser des actions spécifiques, telle celle du studio d'enregistrement comme support et/ou outils, permettant un relais ou une mobilisation sur d'autres thématiques (la connaissance de métiers, par exemple) ou d'autres collaborations avec des activités de même type sur d'autres territoires,
- Poursuivre l'action de mobilisation des habitants dans les activités du Centre par l'intermédiaire de l'association de locataires ADLA,... et envisager des moyens de permettre l'accès au Droit pour l'ensemble de la population,
- Renforcer le partenariat et la synergie avec l'institution « scolaire ».

### **Les orientations stratégiques par thématique :**

#### ***Habitat cadre de vie :***

- Elaborer une Convention Urbaine et Sociale de Proximité avec le bailleur, la Commune, des acteurs sociaux de proximité et l'association de locataires.

#### ***Insertion/emploi/formation/développement économique :***

- Conforter le dispositif d'Agent Relais d'Accueil (ARA) comme relais de la Mission Locale ou de la Maison de l'Emploi dans leurs programmes d'actions,
- Développer et élargir les actions collectives et/ou individuelles qui favorisent le développement d'une culture de l'emploi ou du travail positive.

#### ***Education :***

- Développer les aspects transversaux de cet axe et les partenariats avec l'institution scolaire et les acteurs concernés pour anticiper sur les ruptures de scolarité (14 -16 ans),
- Poursuivre l'optimisation de la collaboration entre l'Agachon et Sainte-Croix pour renforcer la mobilité et la mixité sociale des publics jeunes et adultes.

#### ***Santé :***

- S'appuyer sur les actions mises en place dans le cadre de l' ASV, du REAP,... pour élargir et consolider les actions engagées sur l'hygiène de vie avec les parents et les enfants,
- Renforcer la collaboration avec d'autres partenaires et initier des actions innovantes sur la problématique des conduites addictives auprès des publics très jeunes (préadolescence),
- Mettre en place des actions visant les publics de jeunes filles et de femmes.

#### ***La prévention de la délinquance/la Justice/l'accès au Droit :***

- Impulser des projets de communication entre les habitants et les professionnels sur l'accès au Droit, les recours,... afin de permettre l'accès à une culture du Droit (qui renforce la citoyenneté et met en évidence la notion de « devoirs »),
- Renforcer la collaboration avec les structures « spécialisées » (la PJJ, le club de prévention, les polices municipales et nationales), autour d'une cellule de veille,...
- Renforcer l'action du CLJ en direction des adolescents et préadolescents.

#### ***Citoyenneté/accès aux droits sociaux :***

- Favoriser l'émergence de projets centrés sur la lutte contre les discriminations (qu'elles soient ethniques, de genre, à l'emploi,...) plus spécifiquement en direction les jeunes adultes et les publics féminins.
- Développer avec les petites associations travaillant autour du centre social ou avec lui, un travail en réseau qui puisse ouvrir les publics bénéficiaires aux notions de « société civile », d'actions citoyennes,...

### 3. CENTRE VILLE – FREJUS

#### **Caractéristiques générales du territoire :**

Le territoire est composé d'un habitat dense, constitué essentiellement de résidences principales. La paupérisation progressive de l'habitat a pu être enrayée par les différentes OPAH et les opérations de rachat de logements par la commune.

La fonction commerciale et de centralité qui se dégradait a été préservée notamment par l'intervention de la politique de la ville concernant :

- la poursuite de l'opération FISAC,
- la réhabilitation des cellules commerciales du centre ancien et la création d'un circuit des métiers d'art.

La population est composée d'un grand nombre de personnes seules et disposant généralement de revenus très faibles.

Peu de jeunes (- de 25 ans) y sont recensés dans les statistiques officielles mais les acteurs sociaux intervenant sur ce secteur notent une concentration de jeunes en « errance » et/ou d'habitants en situation plus ou moins régulière. La population du centre ville présente les caractéristiques générales de flux constant, qui la rend donc difficilement identifiable.

#### **Les caractéristiques associatives et de partenariat :**

Il est important de noter que le centre ville ne dispose pas d'association dite de « proximité ». Les structures implantées dans son périmètre ont des missions spécifiques et sont compétentes pour agir sur une échelle plus vaste (agglomération, commune).

La commune a demandé au club de prévention d'y implanter une équipe d'éducateurs spécialisés.

#### **Les leviers d'action du territoire :**

- La fonction de centralité au travers des actions de redynamisation économique et de soutien aux équipements et services publics sur ce périmètre,
- La fonction résidentielle par la production de logements neufs destinés aux actifs par les opérations d'acquisition/amélioration, par des opérations d'accession et la réalisation de programmes de logements sociaux neufs.
- L'amélioration du cadre de vie et de la sécurité.

#### **Les orientations stratégiques par thématique :**

##### ***Habitat/cadre de vie :***

- Suivre l'étude sur l'habitat indigne pour informer, mobiliser les habitants et repérer les besoins ou attentes et suivre, si besoin est, les projets en découlant,
- Poursuivre l'amélioration du cadre de vie par des aménagements urbains.

##### ***Insertion/emploi/formation/développement économique :***

- Soutenir les actions de redynamisation économique,
- Améliorer la connaissance et le suivi de la population en situation de précarité liée à l'emploi.

##### ***L'éducation :***

- Renforcer les actions de diagnostics et de suivi des enfants en difficulté scolaire.

##### ***La santé :***

- Renforcer l'accès aux soins et promouvoir l'information auprès des publics en situation de précarité.

### ***La prévention de la délinquance/la Justice/l'accès au Droit :***

- Impulser des actions permettant de « capter » les publics jeunes présents dans le centre ancien,
- Promouvoir toute action participant à la tranquillité publique,
- Permettre l'accès au Droit.

## **4. VILLENEUVE - FREJUS**

### **Caractéristiques générales du territoire :**

Ce quartier de Fréjus est caractérisé par sa forte vocation résidentielle permanente et la présence prépondérante de personnes à revenus modestes sans pour autant compter de groupes de logements sociaux. Son urbanisation débute dans les années 50. Il est caractérisé au sud par un habitat pavillonnaire ancien et dense et au nord par des copropriétés dont les plus anciennes datent des années 60 et les plus récentes du début des années 90.

Seule une partie du quartier se situe dans la géographie prioritaire. Il s'agit d'ensembles immobiliers en copropriétés présentant des signes de fragilités ou de décrochage, un fort sentiment d'insécurité,...

Il est un quartier urbain à part entière avec la présence d'équipements publics et privés de proximité nécessaires au fonctionnement d'un quartier de 5 000 habitants.

Le temps du Contrat de Ville, la commune a fortement investi dans la proximité en réalisant une maison de quartier, une école maternelle, une extension de la salle Jean Vilain, un bureau de la police municipale réalisant des missions d'ilotage, en rénovant l'école des Eucalyptus ainsi que le bureau de Poste, en élargissant les missions de la mairie annexe,... Par ailleurs, elle a organisé la concertation avec les habitants autour d'un conseil de quartier et des réunions publiques semestrielles permettant aux habitants de rencontrer les élus et de débattre de l'avenir du quartier.

En matière d'habitat, la commune exerce son droit de préemption urbain chaque fois que nécessaire afin de maintenir la mixité sociale sur les copropriétés. Afin de maintenir une population aux conditions modestes et une population active, la SA d'HLM ERILIA a racheté 140 logements de la copropriété Les Eucalyptus qui semble être la plus en difficulté. Sur cette dernière, la ville a repris les voiries de la copropriété.

### **Caractéristiques de la vie associative et du partenariat :**

La vie associative, comme le partenariat, s'est organisée autour d'une association de proximité, Association Fréjusienne Villeneuve Vivra, créée à l'initiative de familles des Eucalyptus, et de la maison de quartier qui a ouvert ses portes en 2001.

L'intervention centrale de cette association est le développement d'une offre d'animation familiales afin de recréer les liens sociaux inter-générationnels.

Le projet de « Centre d'Animation et de Vie Sociale », agréé par la CAF, permettra de dégager un poste salarié et une professionnalisation de la structure. Toutefois, l'association tient à garder un fonctionnement s'appuyant sur les bénévoles. Cette dynamique a permis la remontée des activités de l'association depuis 2003 et de rendre acteurs les habitants concernant le programme d'animation.

Des associations spécialisées et le club de prévention interviennent pour des activités régulières dans les locaux de la maison de quartier.

### **Les leviers d'action du territoire :**

- Ce territoire se caractérise par une dynamique d'anticipation et de prévention des risques de marginalisation,
- Les partenariats opérationnels couvrant actuellement les thématiques du CUCS,
- La présence de l'ensemble des établissements scolaires jusqu'au collège,
- L'importance de la « démocratie locale » (conseil de quartier) avec une implication particulière des jeunes,
- La proximité de la Base Nature et d'équipement sportifs de qualité favorisant la mobilité inter-quartier,
- Un travail de proximité et de collaboration mise en place par l'ensemble des services, y compris avec la Police Nationale, permettant d'agir sur le sentiment d'insécurité.

### **Les orientations stratégiques par thématique :**

#### ***Habitat/cadre de vie :***

- Etablir les relations entre le bailleur social (ERILIA), les conseils syndicaux et les habitants afin de projeter les actions d'amélioration du cadre de vie,
- S'appuyer sur le droit de préemption urbain pour maintenir la mixité sociale existante,
- Réaliser une étude pré-opérationnelle d'OPAH Copropriétés et mettre en place, le cas échéant, les mesures d'accompagnement nécessaires à sa mise en œuvre,
- Mettre en place une convention de gestion urbaine et sociale de proximité.

#### ***Insertion/emploi /formation/développement économique :***

- mettre en évidence une image positive du travail et de l'emploi,
- Identifier les publics hors parcours et les inscrire dans une prospective d'insertion.

#### ***Education :***

- Anticiper les ruptures de scolarité des jeunes adolescents en mettant l'accent sur le travail entre institutions (Education Nationale, Commune, Mission Locale...),
- Développer les actions déjà engagées auprès des enfants et adultes en collaboration avec d'autres acteurs associatifs et l'institution scolaire. .

#### ***Santé :***

- Identifier les problématiques principales et utiliser les expériences effectuées sur les autres territoires pour impulser des actions sur ce champ en s'appuyant sur le futur Centre d'Animation et de Vie Sociale.

#### ***Prévention de la délinquance/la Justice/l'accès au Droit :***

- Poursuivre et diffuser auprès des habitants le travail de collaboration réalisé entre la police municipale, le collège, le club de prévention,
- Impulser une culture d'accès au Droit auprès du public accueilli dans le Centre d'Animation et de Vie Sociale.

#### ***Citoyenneté/accès aux droits sociaux :***

- Favoriser l'émergence de projets centrés sur la lutte contre les discriminations qu'elles soient ethniques, de genre, à l'emploi,...plus spécifiquement avec les jeunes adultes et les publics féminins.

## 5.        **SAINTE-CROIX – FREJUS**

### **Caractéristiques générales du territoire :**

Ce territoire non-inscrit au Contrat de Ville est ici considéré comme prioritaire au vu des données statistiques et de par les faits constatés sur le terrain.

Situé à proximité du centre ancien, ce quartier date des années 80 et l'habitat est marqué par une importance de la présence des logements locatifs sociaux et des copropriétés.

Il existe une réelle mixité sociale et la part des moins de 20 ans peut être considérée comme importante.

De nombreux enfants sont identifiés en difficulté scolaire.

Les services publics ou de proximité, à l'exception des équipements scolaires et sportifs, sont absents du périmètre mais relativement accessibles pour leur ensemble.

La vocation communale des équipements sportifs et en particulier le stade est importante d'autant qu'il reste ouvert aux habitants.

### **Caractéristiques de la vie associative et du partenariat :**

L'association « Les Lucioles », agréée Centre d'Animation et de Vie Sociale, réalise un travail important sur les enfants (actuellement majoritaires) afin de maintenir des liens sociaux et une dynamique favorisant la prévention primaire.

La collaboration avec le Centre Social de l'Agachon se traduit par la mise en place d'actions en commun et une professionnalisation de l'équipe.

Un important travail de partenariat avec d'autres associations existe et doit être consolidé.

### **Les leviers d'action pour le territoire :**

- L'implication des bénévoles-habitants dans l'association « Les Lucioles » (le conseil d'administration est composé de 11 membres dont 8 sont des habitants du quartier),
- Mise en place d'une équipe de « professionnels » jeune pour réaliser les activités classiques sur le champ de l'éducatif et du social,
- Concrétisation d'une collaboration avec le collège par la mise en place d'activités périscolaires dans les locaux de l'association (contrat Enfance Jeunesse),
- La collaboration avec le Centre Social de l'Agachon, d'autres associations, avec l'ASV, avec le CLJ et le service municipal des sports.

### **Les orientations stratégiques par thématique :**

#### ***Habitat/cadre de vie :***

- Maintenir le cadre de vie et valoriser la mixité sociale existante à partir de l'implication des bénévoles de l'association,
- Elaborer une convention de gestion urbaine de proximité avec la Commune, Var Habitat et ERILIA.

#### ***Insertion/emploi/formation/développement économique :***

- Mettre en place une relation régulière avec la Mission Locale,
- Mettre en évidence une image positive du travail et de l'emploi.

#### ***Education :***

- Développer les partenariats avec l'institution scolaire et participer à l'observation des mécanismes de « rupture » pour les jeunes adolescents ou pré-adolescents,
- Poursuivre les actions engagées auprès des publics jeunes et adultes visant à l'apprentissage de la langue, l'accès aux loisirs et à la culture,

- Initier des actions permettant une mise en relation avec les familles pour les enfants suivis dans leurs difficultés scolaires.

**Santé :**

- Identifier les problématiques principales et utiliser les expériences effectuées sur les autres territoires pour impulser des actions sur ce champ en lien avec l'ASV.

**Prévention de la délinquance/la Justice/l'accès au Droit :**

- Favoriser l'accès au Droit du public accueilli par le Centre d'Animation et de Vie Sociale tout en développant l'action citoyenne faisant appel aux notions de Devoirs.

**Citoyenneté/accès aux droits sociaux :**

- Favoriser l'émergence de projets nouveaux sur ce champ en collaboration avec le Centre Social.

## 6. LES LOGIS DE L'ASPE – SAINT-RAPHAËL

**Caractéristiques générales du territoire :**

Il constitue le quartier d'habitat social le plus important de la commune. De réputation difficile, ce quartier s'est lentement dégradé et s'est refermé sur lui-même.

Le bilan d'occupation social réalisé par le bailleur montre que la population est issue pour 25 % de l'immigration maghrébine, que 31% des familles sont monoparentales et qu'une forte proportion de jeunes demandeurs d'emploi y résident.

En terme de service de proximité, on note une très forte volonté communale de reconquête depuis 2000 (ouverture de la Maison de l'Enfance en 2002, création d'une agence locale du Logis Familial Varois en 2005, réfection des équipements sportifs ouverts à la population du quartier, dynamisation du Centre Social et Culturel de Saint-Raphaël dont le siège est implanté sur le quartier). De même, la réalisation d'équipements à vocation communale ou intercommunale à toute proximité du quartier le repositionne dans la commune (stade nautique, parc d'activité EPSILON 2...).

La réalisation d'un programme de rénovation urbaine sur les Logis de l'Aspe a permis la réhabilitation du bâti mais également un aménagement des espaces extérieurs de qualité.

Un poste d'adulte relais sur la thématique « habitat - amélioration du cadre de vie » est en cours de recrutement par le Centre Social.

**Caractéristiques de la vie associative et du partenariat :**

- Le Centre Social a un rôle central pour la poursuite de la dynamique enclenchée par la réhabilitation,
- Existence d'une « équipe territoriale technique » (ETT), composée des acteurs sociaux et de proximité (dont le bailleur), support du groupe territorial de cohésion sociale,
- Implication de l'association de locataires : existence d'une charte des locataires et un projet de réalisation d'un livret d'accueil.

**Les leviers d'action du territoire :**

- L'utilisation de la Convention de Gestion Urbaine de Proximité comme moteur pour :
  - Mobiliser les habitants sur des dynamiques collectives en s'appuyant sur les outils déjà existants tels que la charte des locataires, la proposition de réalisation d'un livret d'accueil,... en y adjoignant des actions permettant d'élargir la culture « juridique » des participants, sur la lutte contre les discriminations,

- Consolider le travail effectué par l'équipe technique territoriale en formalisant les méthodes d'intervention.
- Proximité des infrastructures : antenne de gestion intégrée du bailleur, plateau sportif polyvalent, une maison de quartier,...
- Présence à proximité de la Maison de la Petite Enfance, du stade nautique,
- Amélioration prévue de la desserte des transports en commun.
- Rénovation du collège.

### **Les orientations stratégiques par thématique :**

#### ***Habitat/cadre de vie :***

- Elaborer une Convention Urbaine et Sociale de Proximité avec l'ensemble des acteurs oeuvrant sur le quartier y compris les représentants des habitants,
- Conforter l'action de cette association en collaboration avec le poste adulte relais (habitat/cadre de vie) par la diffusion des outils déjà construits (la charte des locataires) et la poursuite de l'élaboration de nouveaux (livret d'accueil des locataires).

#### ***Insertion/emploi /formation/développement économique :***

- Identifier les possibilités d'utiliser comme gisement d'emploi par exemple les maisons de retraite situées à proximité,
- Conforter le dispositif d'Agent Relais d'Accueil (ARA) comme relais de la Mission Locale dans son programme d'action au bénéfice de la population,
- Développer et élargir les actions collectives et/ou individuelles qui favorisent le développement d'une culture de l'emploi ou du travail positive.

#### ***Education :***

- Favoriser la mixité sociale par des échanges de publics (Centre Social/CEL),
- Mobiliser le pôle petite enfance comme outil de prévention primaire et de soutien à la parentalité en direction des parents du quartier,
- Développer les partenariats avec l'institution scolaire et les acteurs chargés des dispositifs de ce champ pour anticiper sur les ruptures de scolarité des jeunes adolescents,
- Profiter de l'existence de l'antenne du Centre Social de l'Aspé pour renforcer la mobilité et la mixité sociale avec le quartier de Saint-Sébastien.

#### ***Santé :***

- Impulser des actions qui mobilisent les habitants sur cette thématique,
- Poursuivre et renforcer la collaboration avec d'autres partenaires et initier des actions innovantes sur la problématique des conduites addictives auprès des publics très jeunes (préadolescence),
- Mettre en place des actions visant les publics de jeunes filles et de femmes.

#### ***Prévention de la délinquance/la Justice/l'accès au Droit :***

- Impulser des projets de communication entre les habitants et les professionnels sur l'accès au Droit, les recours,... afin de permettre l'accès à une culture du Droit (qui renforce la citoyenneté et met en évidence la notion de « devoirs »),
- Communiquer et diffuser les impacts du CLJ avec les bénéficiaires de cette action auprès de tous les habitants.

#### ***Citoyenneté/accès aux droits sociaux :***

- Favoriser l'émergence de projets centrés sur la lutte contre les discriminations qu'elles soient ethniques, de genre, à l'emploi,... plus spécifiquement avec les jeunes adultes et les publics féminins.

## 7. SAINT-SEBASTIEN – SAINT-RAPHAËL

### **Caractéristiques générales de ce territoire :**

C'est le quartier d'habitat social le plus ancien de la commune, construit en 1964.

Il a bénéficié d'une des premières réhabilitations. Celle-ci est considérée comme réussie et ces effets sont encore notables.

La situation le rend difficile d'accès malgré la présence d'une ligne de transport en commun régulière mais, paradoxalement, le rend attractif avec un environnement de très bonne qualité. Mis à part l'antenne du Centre Social, l'association ALISS et la présence du Bailleur au travers du gardien, il n'y a pas de service ou équipement de proximité.

La mixité est réelle, à la fois sociale et ethnique.

On note une forte proportion de familles mono parentales, de personnes âgées et de jeunes.

Présence d'un gardien dont le rôle et la fonction sont respectés par la population.

La naissance de conflits de voisinage est signalée, ceux-ci étant dus semble-t-il à l'arrivée de nouveaux ménages.

### **Caractéristiques de la vie associative et du partenariat :**

L'association ALISS, créée lors de la réhabilitation, est fortement mobilisée autour des problèmes d'incivilités, dépôts d'encombrants, dégradations diverses,... Son objectif est de maintenir une présence constante.

La création d'une antenne du Centre Social des Logis de l'Aspé a permis la prise en charge des activités d'animation relevant de sa compétence (activités de loisirs, aide aux devoirs,...).

### **Les leviers d'action sur ce territoire :**

- Une animation de territoire portée plus particulièrement par l'association de locataires ALISS et soutenu par le Centre Social,
- L'existence d'une mixité à la fois sociale et ethnique,
- L'existence d'équipements de loisirs de base : salle polyvalente, salle de loisirs,...
- La collaboration avec le Centre Social.

### **Les orientations stratégiques par thématique :**

#### ***Habitat/cadre de vie :***

- Mettre en place une Convention Urbaine et Sociale de Proximité,
- Continuer l'aménagement paysager des espaces extérieurs et améliorer le confort des habitants en terme de cadre de vie : aires de jeux, antennes paraboliques,...
- Favoriser la participation des habitants en organisant la diffusion d'éléments les concernant.

#### ***Insertion/emploi/formation/développement économique :***

- Mettre en évidence une image positive du travail et de l'emploi,
- Utiliser les travaux d'aménagement urbain pour mettre en place des chantiers d'insertion,
- Instituer une relation régulière avec la Mission Locale.

#### ***Education :***

- Poursuivre les actions engagées auprès des publics jeunes dans le cadre des programmes de droit commun avec le Centre Social,
- Renforcer les actions permettant d'associer les parents et renforcer la fonction parentale.

#### ***Santé :***

- Identifier les problématiques principales et utiliser les expériences effectuées sur les autres territoires pour impulser des actions sur ce champ.

***Prévention de la délinquance/la Justice/l'accès au Droit :***

- Impulser une culture d'accès au Droit auprès du public accueilli par l'antenne du Centre Social.

***Citoyenneté / Accès aux droits sociaux.***

- Identifier les besoins de la présence d'un travailleur social,
- Permettre l'émergence d'un poste d'adulte relais travaillant sur la médiation,
- Favoriser l'émergence de projets nouveaux sur ce champ en collaboration avec le Centre Social.

<p style="text-align: center;"><b>TITRE III</b> <b>LES PLANS D' ACTIONS PAR QUARTIER</b></p>
--

Elaborés au cours du premier semestre 2007.

## **TITRE IV**

### **LA GOUVERNANCE**

#### **ART. 1 CONTEXTE**

L'évaluation de la gouvernance du précédent Contrat de Ville a mis en exergue un certain nombre de faiblesses auxquelles le nouveau dispositif de pilotage entend pallier par souci d'efficacité et pour répondre aux prescriptions qui s'imposent dorénavant au Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Dans cette optique, le dispositif de pilotage, tout en maintenant le principe d'un double niveau d'instruction (comités technique et de pilotage), a intégré une série de modifications substantielles qui vise à :

- favoriser une plus grande transversalité entre les services municipaux et le service en charge du CUCS, s'agissant notamment de la mobilisation des crédits de droit commun pouvant utilement optimiser l'intervention dans les quartiers prioritaires,
- garantir davantage de cohérence entre le CUCS, faisant office de contrat cadre en matière de « Politique de la Ville » et les différents contrats thématiques portés par d'autres services mais participant néanmoins à la cohésion sociale et à l'égalité des chances (CLS, PEL, PRE, ASV, PRU,...),
- mesurer avec plus d'efficacité et en continu l'impact des moyens engagés au titre du CUCS en instaurant des outils de suivi et d'évaluation plus performants,
- promouvoir un échange de savoirs permanent entre acteurs et parfaire leur professionnalisation par l'organisation de temps de rencontre et de formation tout au long de la durée du contrat,
- recentrer le comité de pilotage sur ses fonctions politiques, de stratégies et d'enjeux.

Ainsi, le dispositif de pilotage du CUCS présenté ci-après témoigne de cette volonté de respecter les nouvelles exigences gouvernementales : un pilotage politique et un pilotage technique :

- Le pilotage politique est en charge des orientations stratégiques. Il est garant de la cohérence d'ensemble du projet,
- Le pilotage technique est assuré par une équipe de direction de projet, mandatée par le comité de pilotage politique, pour animer et suivre la mise en oeuvre du projet du CUCS dans ses différentes dimensions stratégiques opérationnelles, territoriales et thématiques.

#### **ART. 2 LE PILOTAGE POLITIQUE**

Le comité de pilotage est composé d'un représentant de chaque institution signataire du contrat urbain de cohésion sociale, à savoir :

- le Préfet du Var, délégué territorial de l'ACSE ou son représentant,
- le Président de la Communauté d'Agglomération de Fréjus/Saint-Raphaël ou son représentant,
- le Maire de Fréjus ou son représentant,
- le Maire de Saint-Raphaël ou son représentant,
- le Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur ou son représentant.

#### **Le Comité de Pilotage :**

- élabore la stratégie (objectifs et stratégie opérationnelle),
- définit et appelle les moyens spécifiques et de droit commun des signataires pour mener à bien le projet du territoire,
- mandate la conduite de projet et l'instance technique de mise en oeuvre, de suivi du projet,
- assure l'organisation des différentes coordinations techniques,

- veille à la cohérence interne de l'ensemble du projet et à son articulation avec les autres outils de programmation et de planification du territoire ainsi qu'avec d'autres dispositifs partenariaux tels que le CLSPD, PEL, PRE, ASV, ANRU, PLIE, CLAS,... dont il peut associer, si besoin, des représentants à titre consultatif,
- procède aux arbitrages politiques et financiers,
- valide la programmation,
- met en place un dispositif d'évaluation en continu et prend en compte ses résultats pour d'éventuels réajustements.

Le chef de projet est présent aux réunions du comité de pilotage.

Le comité de pilotage se réunit :

- d'une part sur les seuls points concernant les orientations, les enjeux politiques, le bilan, le déroulement du CUCS, l'évaluation et les impacts des programmes. Les Directeurs Généraux des Services de chaque collectivité participeront à ces réunions.
- d'autre part sur la programmation et sur les opérations annuelles envisagées. Au cours de ces réunions préparées par les instances techniques du CUCS, sont examinées et validées les actions soutenues avec leur plan de financement.

### **ART. 3 LE PILOTAGE TECHNIQUE**

#### **1. Le Comité Technique :**

Chargé d'accompagner et de venir en appui au comité de pilotage, le comité technique est mandaté par celui-ci pour animer et suivre la mise en œuvre du projet de CUCS dans ses différentes dimensions stratégiques et opérationnelles, territoriales et thématiques.

Il est composé :

- Des partenaires signataires :
  - pour l'Etat : un représentant des différents services ou directions en charge d'une thématique : Préfecture (bureau politique de la ville et cabinet), DDTEFP/DDE/DDASS/DDPJJ/DDJS/SPIP, Education Nationale, TGI et ACSE (direction régionale),
  - pour la Communauté d'Agglomération de Fréjus/Saint-Raphaël : le Directeur Général des Services ou son représentant,
  - pour la ville de Fréjus : le Directeur Général des Services ou son représentant,
  - pour la ville de Saint-Raphaël : le Directeur Général des Services ou son représentant,
  - pour la Région : le Directeur Général des Services ou son représentant.
- Des partenaires associés, dont la présence permettra, une fois la programmation arrêtée, de coordonner projet par projet l'intervention des partenaires financeurs et des partenaires associés :
  - un représentant technique du Conseil Général du Var,
  - un représentant de la CAF,
  - un représentant technique des bailleurs sociaux.

Le comité technique :

- prépare les travaux et réunions du Comité de Pilotage,
- met en œuvre les orientations et les décisions prises, en assure le suivi et accompagne la mise en œuvre des programmations annuelles,
- rend compte de la mise en œuvre des décisions,

- soumet au comité de pilotage d'éventuelles propositions relatives à l'orientation stratégique du contrat ou modifications dans les procédés de la mise en oeuvre du CUCS,
- assure une veille de l'action associative,
- assure l'évaluation en continu du CUCS au moyen d'outils et de procédures d'échange d'informations appropriés.

Avant le comité technique, un comité de lecture se réunit afin d'analyser les projets et les actions présentés dans le cadre de la programmation du CUCS et de soumettre son travail au comité technique.

## 2. L'équipe opérationnelle :

### **Les missions de promotion et d'animation de l'équipe opérationnelle :**

L'équipe opérationnelle est chargée d'animer et de suivre les différentes phases du projet de développement social et urbain depuis son élaboration, son évaluation et son adaptation, jusqu'à sa mise en oeuvre opérationnelle.

Responsable devant le Comité de Pilotage, l'équipe opérationnelle :

- prépare les réunions du Comité Technique,
- met en œuvre les décisions prises par les Comités de Pilotage et Technique,
- organise le travail et anime les instances techniques de suivi et d'évaluation,
- veille à la cohérence du projet d'ensemble et à sa mise en œuvre dans ses différentes déclinaisons thématiques et territoriales,
- organise le partenariat local entre les dispositifs contractuels thématiques et les services de droit commun,
- élabore et diffuse le cadre de référence,
- actualise annuellement le diagnostic et rédige le rapport annuel d'activité,
- élabore et vérifie la mise en œuvre des programmes d'actions à caractères opérationnels, notamment au plan budgétaire,
- apporte un appui technique aux opérateurs,
- participe aux opérations de communication en matière de Politique de la Ville en direction de la population,
- assure la présence sur les territoires, la relation avec les habitants et les relais locaux des différents intervenants publics ou associatifs. A cet effet, elle anime sur chaque site le « groupe territorial de cohésion sociale ».

Ces groupes territoriaux de cohésion sociale réunissent l'ensemble des acteurs de terrain institutionnels et associatifs qui oeuvrent sur un même territoire prioritaire. Celui-ci traite des problématiques et des enjeux du territoire, il analyse les dynamiques sociales en œuvre, travaille les réponses à construire et assure une fonction de veille sociale. Ils sont le lieu d'élaboration des conventions de gestion urbaine et sociale de proximité

**L'équipe opérationnelle exerce ses missions pour le compte de l'ensemble des signataires du CUCS. Elle met en œuvre le projet défini par l'ensemble des membres des comités de pilotage et technique. A ce titre, le comité de pilotage rédige une lettre de mission.**

### **Les missions de suivi technique, administratif et financier :**

L'équipe opérationnelle constitue le « guichet unique » d'accueil pour l'ensemble des projets du CUCS. Il appartient donc à l'équipe opérationnelle et ses correspondants de :

- apporter un appui technique et administratif aux porteurs de projets,
- favoriser l'engagement des différents partenaires,

- assurer la coordination nécessaire au montage financier des opérations en mobilisant l'ensemble des dispositifs, notamment ceux du droit commun.

En retour, il convient que les partenaires du CUCS veillent à associer et tenir informée l'équipe opérationnelle des modalités de mise en oeuvre de leurs dispositifs spécifiques ou de droit commun afin d'assurer une réelle cohérence de l'action publique sur le territoire de l'agglomération.

Enfin, l'équipe opérationnelle a pour mission de préparer le projet de programmation annuelle et d'en accompagner la mise en oeuvre conformément aux décisions du comité de pilotage.

**Le dossier unique :**

Pour toute demande de subvention adressée dans le cadre du CUCS, les porteurs de projet utilisent un dossier unique. Le dossier dématérialisé est disponible sur le site « [politique.ville.gouv.fr](http://politique.ville.gouv.fr) ».

**La programmation :**

**Après une phase transitoire qui permet d'assurer la continuité d'un certain nombre de projets en raison de leur pertinence et de leur importance pour les habitants des territoires prioritaires, un programme pluriannuel d'actions sera élaboré dès la validation du CUCS par l'ensemble des signataires.**

**3. Les outils nécessaires à l'ingénierie :**

**L'accompagnement dans la phase de mise en route du CUCS :**

Il est prévu que l'assistance à maîtrise d'ouvrage, chargée d'aider à l'élaboration du CUCS, accompagne l'équipe opérationnelle au cours des six premiers mois en apportant une aide sur les outils méthodologiques, les procédures à mettre en oeuvre, la constitution des différents groupes de travail et la formalisation des rapports avec les services de droit commun et les dispositifs partenariaux thématiques (CLSPD, CEL, PRE,...).

**L'organisation d'un séminaire annuel** associant l'ensemble des élus, des représentants institutionnels et des techniciens oeuvrant dans le domaine de la Politique de la Ville.

**Des sessions de formation ad hoc** ouvertes à l'équipe opérationnelle et aux représentants des services des signataires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

**La gestion administrative par l'outil informatique « Poliweb »** qui deviendra le site par lequel sera traité l'ensemble de la procédure de dépôts des dossiers, d'instruction, de décision, de suivi et du mandatement des subventions attribuées et l'évaluation des actions.

## **TITRE V**

# **ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES**

Les signataires, s'étant entendus sur le diagnostic et les enjeux, reconnaissent que le développement d'un territoire comme Fréjus/Saint-Raphaël, notamment par le renforcement de la cohésion sociale, de l'égalité des chances et de la solidarité, ne peut se concevoir que s'il y a un projet partagé entre eux et un accord sur sa mise en œuvre. Cet accord sur les finalités et les objectifs signifie que chacun contribue au projet, à ses objectifs et les programmes retenus, en fonction du cadre politique adopté au sein de son assemblée délibérative ou de sa direction qui guide de ses priorités, ses compétences et ses contraintes.

### **ART. 1 LES CHAMPS D'INTERVENTION ET LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES**

#### **1. DE LA VILLE DE FREJUS ET DE LA VILLE DE SAINT-RAPHAËL ET DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Les villes de Fréjus et de Saint-Raphaël et la Communauté d'Agglomération, avec ce nouveau contrat, réaffirment le caractère prioritaire de la politique de développement social et urbain mis en œuvre dans le cadre du contrat de ville 2000-2006 en faveur des quartiers prioritaires, pour lesquels une réponse à la fois globale et de proximité est nécessaire.

C'est donc à dessein que leurs orientations rejoignent celle de leurs partenaires à savoir :

- L'habitat et cadre de vie,
- L'insertion, la formation, l'emploi et le développement économique,
- La réussite éducative,
- La santé,
- La prévention de la délinquance,
- La citoyenneté.

Chacune de ces orientations prendra en compte des objectifs transversaux comme la lutte contre les discriminations, la participation des habitants et l'égalité des chances.

Pour les deux Communes et la Communauté d'Agglomération, l'ensemble de ces orientations sera mis en œuvre sur les quartiers prioritaires. La synergie entre opération de rénovation urbaine et actions de développement social, afin d'utiliser la dynamique créée par la mutation physique du quartier pour enclencher des processus de dynamique sociale individuelle et collective, sera recherchée.

Le programme d'actions du Contrat Urbain de Cohésion Sociale doit donc prolonger le mouvement généré par les investissements sur les territoires et permettre d'en consolider les effets positifs (Gestion Urbaine de Proximité, programmation d'équipements publics,...).

Les deux Communes et la Communauté d'Agglomération s'associent pleinement au Contrat de Territoire Var Esterel 2006-2008, porté par le Conseil Général du Var, au projet d'aménagement et de développement durable des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), au Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), au contrat d'agglomération dans sa future contractualisation, à la Convention de la Délégation d'Aides Publiques à la Pierre.

Les deux Communes et la Communauté d'Agglomération s'engagent à financer dans le cadre de leur compétence les opérations relevant de la mise en œuvre des Contrats Urbains de Cohésion Sociale en priorité par la mobilisation de leurs crédits de droit commun, dans la mise œuvre des

dispositifs spécifiques (CEL, CLSPD,...), par un soutien spécifique aux actions favorisant en particulier l'insertion, l'emploi et le développement économique, l'habitat et la prévention de la délinquance.

En outre, les deux Communes et la Communauté d'Agglomération s'engagent à maintenir une ligne budgétaire "Politique de la Ville" et à inscrire annuellement les dépenses en fonctionnement qui s'y rattachent.

Pour mettre en œuvre le Contrat Urbain de Cohésion Sociale, une équipe opérationnelle pluridisciplinaire sera constituée d'agents dont les profils de poste seront déterminés par les cosignataires.

La logistique administrative du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, les appels à projets des programmations annuelles ou pluriannuelles et le suivi financier des projets seront assurés par le Service Politique de la Ville de la Communauté d'Agglomération.

## 2. DE L'ETAT (AGENCE NATIONALE POUR LA COHESION SOCIALE ET L'EGALITE DES CHANCES – ACSE)

Le Comité Interministériel des Villes et Développement Urbain du 9 mars 2006 a permis de définir les cinq champs d'actions prioritaires de l'Etat en faveur des quartiers en difficulté et de leurs habitants :

- **L'habitat et le cadre de vie** : l'Etat veillera à la cohérence des actions mises en œuvre dans le cadre du CUCS avec le programme de rénovation urbaine de La Gabelle afin de tirer parti des dynamiques de transformation urbaine pour faire levier sur les autres dimensions du projet urbain de cohésion sociales (éducation, activités économiques, santé, citoyenneté). L'Etat veillera à la mise en œuvre d'une Gestion Urbaine de Proximité de qualité.
- **L'accès à l'emploi et le développement économique** : un des objectifs majeurs est la réduction du chômage des jeunes issus des quartiers en difficulté par un renforcement de l'accompagnement dans leur recherche d'emploi et une mobilisation plus forte des mesures du plan de cohésion sociale.
- **La réussite éducative** : l'éducation constitue un facteur majeur d'intégration et de lutte contre l'exclusion. La priorité de l'Etat sera la prise en charge et l'accompagnement de la jeunesse dans son parcours scolaire et extrascolaire (actions culturelle, artistique, sportive...). Le programme de réussite éducative (PRE) validé en 2006, par la mise en place de parcours personnalisés pour les enfants en difficulté et leurs familles viendra soutenir les actions menées dans le cadre du CUCS.
- **La santé** : l'atelier santé ville (ASV) sera le cadre opérationnel d'une démarche territoriale pour le développement de projets de santé visant à améliorer la prévention et l'accès à la santé dans les quartiers en difficulté. L'Etat s'engage également à apporter son concours aux structures en charge de l'accueil de jour, dès lors qu'elles mènent des actions de prévention santé ou de socialisation.
- **La citoyenneté et la prévention de la délinquance** : les actions mises en œuvre devront renforcer sur les territoires prioritaires les actions du Contrat Local de Sécurité (CLS). De plus, la politique de prévention de la délinquance et sécurité doit permettre de développer l'accès au droit des citoyens, mettre en œuvre des actions d'information auprès de la population.

Ces thématiques prioritaires seront confortées par des actions transversales en faveur de l'intégration, de la lutte contre les discriminations et de l'égalité des chances.

L'Etat s'engage à financer les opérations relevant de la mise en œuvre des Contrats Urbains de Cohésion Sociale en priorité par des crédits de droit commun, mobilisés de manière conséquente, dans la mise œuvre des dispositifs nationaux, et à travers l'action conduite par ses services.

S'agissant de l'utilisation des crédits de la politique de la ville, l'Etat privilégiera le financement des opérations prenant en compte les quartiers retenus au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et s'inscrivant dans les orientations et objectifs prioritaires :

- L'habitat et cadre de vie,
- L'insertion, la formation, l'emploi et le développement économique,
- La réussite éducative,
- La santé,
- La prévention de la délinquance,
- La citoyenneté.

Chacune de ces orientations devant prendre en compte des objectifs en faveur de l'intégration de la lutte contre les discriminations et la participation des habitants et de l'égalité des chances.

La direction régionale de l'ACSE soutiendra des projets ayant pour objectifs l'intégration et la lutte contre les discriminations sur des territoires qui ne seront pas limités à la géographie prioritaire.

### **3. DE LA REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR**

Au moment où se développent des politiques d'excellence, de compétitivité et d'attractivité, la question essentielle pour la Région PACA est d'intégrer et d'impliquer l'ensemble de la population afin que ce développement soit plus juste et plus solidaire.

**3.1.** Dans ce cadre, le Conseil Régional, confortant sa position du 30 juin 2006 lors de l'adoption du Projet Régional Stratégique, a validé le 10 novembre 2006 ses grandes orientations en matière de politique de la ville, et plus particulièrement sa volonté de contractualiser avec les villes et les agglomérations sur les priorités régionales intégrant les projets CUCS et ANRU, dans un cadre permettant la mise en perspective des futurs contrats d'agglomérations et du programme régional de solidarité urbaine.

En effet, tout en ne remettant pas en cause l'intervention solidaire de la Région en faveur des quartiers prioritaires, la Région a décidé de positionner davantage les enjeux de sa « politique de la ville » au niveau de l'agglomération ou de la communauté de commune, pour que cette politique de solidarité s'intègre elle-même à un projet d'ensemble et à une dynamique de développement de l'ensemble du territoire.

Dans ce cadre, la Région va inscrire sa participation dans les enjeux suivants :

- Intervention de proximité indispensable, dans le cadre d'un projet de services à la population, décliné selon les différentes échelles territoriales, impliquant les acteurs du service public et du tissu associatif, et tenant compte de son insertion dans la ville et l'agglomération,
- Intervention sur des projets structurants et intégrés inscrits sur du long terme (politiques urbaines, politiques de l'habitat, politique de l'emploi et du développement local, transport, développement durable...).

Elle retient les priorités thématiques suivantes :

- L'amélioration de la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires :
  - par des services à la population plus solidaires, leviers d'une meilleure insertion dans la ville : les services publics jouent un rôle structurant et de proximité important dans une complémentarité avec le tissu associatif ; ils permettent de répondre aux besoins des populations, de favoriser leur accès aux droits. Il sera recherché une déclinaison du projet entre l'échelle de proximité, celle de la ville et de l'agglomération, une articulation entre services publics et tissu associatif local,
  - par une action durable sur le cadre de vie au travers de la mise en place d'une gestion urbaine de proximité, visant à l'amélioration de la gestion des services et des équipements, voire leur création ou leur adaptation, et ce, dans le cadre d'une organisation optimisée des services et des acteurs. Il sera recherché la mise en place de conventions spécifiques, à partir d'une démarche intégrant diagnostic, définition d'enjeux, d'objectifs stratégiques et opérationnels, d'un programme d'actions,
  - par une politique solidaire reposant sur la prévention, volet intégré au CLSPD. La mission prévention a pour objectif de prévenir la délinquance, contribuer aux politiques de sécurité, soutenir les dispositifs d'insertion des publics en grande difficulté et les associations d'aide aux victimes ; elle pourra venir en appui aux enjeux liés à la gestion urbaine de proximité. Il est demandé que les actions relevant de la prévention de la délinquance soient examinées et approuvées en CLSPD,
  - par une politique d'amélioration de l'habitat hors ANRU, en application de la délibération n°05-127 du 24 juin 2005,

- L'accès à l'emploi et à la formation pour tous reposant sur une dynamique de développement local ; il s'agit d'un enjeu essentiel de la Politique de la Ville. C'est un volet déterminant d'un travail à l'échelle de l'agglomération. Il s'inscrira dans le cadre des politiques volontaristes régionales (Plan Régional pour l'Emploi, programme de formation, et, en particulier, Dispositif d'Appui aux Innovations Locales et aux Projets de Territoires) mais aussi de projets expérimentaux examinés dans le cadre des lignes transversales,

- L'amplification et la structuration de démarches participatives indispensables à une politique de développement durable,

- L'ingénierie, garante de la réussite de programmes complexes (équipes opérationnelles, études, accompagnement pour les démarches de participation), et ce dans un cadre de conditions.

Pour mettre en place ces axes d'intervention, les acteurs de la Politique de la Ville pourront également s'appuyer sur deux politiques régionales se posant comme leviers importants d'un développement social urbain équilibré : le sport et la culture, selon les critères de ces deux politiques volontaristes.

En ce qui concerne l'élaboration des projets ANRU, volet « Habitat » des futurs programmes urbains solidaires, les critères qualitatifs essentiels à la réussite des projets : l'implication des habitants, la mise en place de Maîtrises d'Oeuvres Urbaines et Sociales pour le relogement, la réalisation de conventions de gestion urbaine de proximité, un projet « emploi », le PLH et les enjeux d'habitat à l'échelle de l'agglomération, et ce avec une forte articulation avec le dispositif des CUCS.

L'intervention de la Région sur les projets de rénovation urbaine portera sur la réhabilitation des logements sociaux (dans le cadre de la délibération n°05-127 du 24 juin 2005), la résidentialisation, les aménagements, les équipements et l'ingénierie.

### **3.2. Le cadre budgétaire et les modalités d'interventions de la Région Provence Alpes Côte d'Azur sont :**

- Cofinancement non systématique en particulier dès lors qu'il s'agira de projets en reconduction et en pérennisation ;

- Orientation des financements autour des questions d'agglomération et agissant davantage sur les processus de l'exclusion sociale et urbaine ;
- Mobilisation des compétences de la Région et valorisation des financements de droit commun sur les territoires prioritaires de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

## **ART. 2 LES CLAUSES FINANCIERES**

Pour la mise en œuvre des objectifs du présent Contrat, **les partenaires signataires s'engagent au titre de la Politique de la Ville** pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois, **sur une enveloppe de 909 000 euros par an, soit 2 727 000 euros pour trois ans**, répartie comme suit :

### **1. LA VILLE DE FREJUS**

La Commune s'engage à contractualiser 130 000 €/an (cent trente mille euros), soit 390 000 € (trois cent quatre vingt dix mille euros) pour trois ans, sous réserve de l'application du principe de l'annualité budgétaire.

Par ailleurs elle pourra concourir au financement éventuel de postes "d'adultes Relais" si ces derniers entrent dans le champ de ses compétences. Elle soutiendra le programme de réussite éducative adopté le 7 novembre 2007, à hauteur de 44 000 € (quarante quatre mille euros) par an soit 132 000 € (cent trente deux mille euros) sur trois ans.

### **2. LA VILLE DE ST RAPHAËL**

La Commune s'engage à contractualiser 45 000 €/an (quarante cinq mille euros), soit 135 000 € (cent trente cinq mille euros) pour trois ans, sous réserve de l'application du principe de l'annualité budgétaire.

Par ailleurs elle pourra concourir au financement éventuel de postes "d'adultes Relais" si ces derniers entrent dans le champ de ses compétences.

### **3. LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE FREJUS/SAINT-RAPHAËL**

La Communauté d'Agglomération s'engage à contractualiser 320 000 €/an (trois cent vingt mille euros), soit 960 000 € (neuf cent soixante mille euros) pour trois ans, sous réserve de l'application du principe de l'annualité budgétaire. Cette somme se répartit comme suit : le financement de l'équipe opérationnelle estimée à 150 000 euros par an (cent cinquante mille euros), soit 450 000 € (quatre cent cinquante mille euros) pour trois ans et 170 000 euros par an (cent soixante dix mille euros), soit 510 000 € (cinq cent dix mille euros) pour trois ans dans le cadre du financement des actions.

Par ailleurs, elle pourra concourir au financement éventuel de postes "d'adultes Relais" si ces derniers entrent dans le champ de ses compétences.

#### 4. L'ETAT :

Hors la Dotation de Solidarité Urbaine qui s'élevait à titre indicatif à 781 972 € (sept cent quatre vingt un mille neuf cent soixante douze euros) pour l'année 2006, **l'Etat s'engage à contractualiser 360 000 €** (trois cent soixante mille euros) **par an** (comprenant les crédits spécifiques politique de la ville, les crédits ASV et les crédits d'intégration ) **soit 1 080 000 €** (un million quatre vingt mille euros) **pour trois ans**, sous réserve de l'application du principe de l'annualité budgétaire.

L'Etat apportera également son concours :

- aux projets retenus sur la commune dans le cadre des opérations VVV,
- au programme de réussite éducative (PRE) pour un montant prévisionnel de 319 000€ (trois cent dix neuf mille euros).
- au financement éventuel de postes "d'adultes Relais" selon les conditions et les modalités prévues par les circulaires des 31 mars 2006 et 18 décembre 2006.

Au titre de l'investissement, l'ANRU participe au financement l'opération globale du quartier de La Gabelle qui fait l'objet d'une convention en cours de finalisation.

Par ailleurs, l'Etat pourra mobiliser des crédits de droit commun au bénéfice d'opérations ou d'équipement sur les quartiers prioritaires.

#### 5. LA REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR :

- Reconstitution en 2007 des crédits en fonctionnement du CPER 2000-2006, sur la base annuelle soit 54 000 €. Les crédits de droit commun pourront être mobilisés dans le cadre d'éligibilité de ces politiques publiques,
- Pour les années 2008 et 2009, proposition d'un avenant tenant compte d'une intervention en investissement et de la mise en œuvre du programme régional en direction des agglomérations.

# TITRE VI

## OBSERVATION, SUIVI, EVALUATION

### ART. 1 LES PRINCIPES

Le dispositif d'évaluation, dans son annualité, sert :

- pour le pilotage politique du contrat : mise en œuvre, adaptation de sa stratégie, renouvellement au bout des trois ans,
- pour le pilotage technique des actions : repérage des potentialités territoriales, production du bilan annuel,
- pour le partenariat avec les autres dispositifs et les politiques catégorielles.

Aussi, trois niveaux d'évaluation sont différenciés :

○ **Les finalités portées par le CUCS :**

L'analyse doit porter sur :

- la conformité entre les politiques déterminées et les stratégies engagées,
- les impacts en terme de développement de liens sociaux, des synergies dégagées sur les sites et avec la commune de référence,...

○ **Les axes stratégiques et leur mise en oeuvre:**

Les critères guidant l'évaluation sont :

- la pertinence de ces programmes au regard des problèmes posés, de l'adaptation aux besoins des populations concernées,
- la cohérence des objectifs poursuivis par les actions au regard des moyens engagés,
- L'efficacité : analyse du rapport entre les moyens engagés et les objectifs fixés.

○ **Les actions elles-mêmes :**

Les critères importants sont :

- L'efficacité : les résultats obtenus au regard des objectifs fixés,
- L'appropriation et les impacts auprès des bénéficiaires de l'action.

### ART. 2 LE CADRE D'ACTION

Le cadre de l'action distingue trois entrées différenciées (l'observation, le suivi, l'évaluation) indépendantes les unes des autres. L'évaluation porte sur l'articulation et la mise en relation des données relevant des observations et de celles des outils de suivi.

#### 1. L'OBSERVATION :

Il s'agit de mesurer les écarts entre les territoires prioritaires et le territoire de référence en s'appuyant sur les indicateurs donnés par l'Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles.

Sur chacune des thématiques, des données actualisées sont recueillies auprès des instances responsables à partir du modèle de tableau de bord ci-dessous :

Thématique	Objectifs visés	Type d'action	Opérateur de l'action	Typologie du public concerné	Coût	Résultats mesurables

*Ces éléments constituent les fondements des outils indispensables à la re-définition des indicateurs privilégiés sur chaque territoire, aux orientations des programmes d'action, à l'identification des actions cibles,...*

Le dispositif d'observation est animé par l'équipe opérationnelle.

## **2. LE SUIVI :**

Le dispositif de suivi est piloté par l'équipe opérationnelle qui soumet ses travaux au Comité Technique en vue d'une validation du Comité de Pilotage.

Plusieurs outils à différents niveaux peuvent être utilisés et/ou construits :

- Les données contenues dans les SIG – ville (Système d'Information Général des villes), le rapport des ZUS,...
- « POLYWEB » puis « SUBV'NET » sont utilisés pour le suivi des actions menées par territoire et par thématique,
- Un outil de suivi de l'ensemble des financements demandés et obtenus et engagés par projet et par financeur (à construire),
- Il conviendra de travailler sur l'élaboration d'un tableau de bord qui permette d'identifier sur chaque territoire prioritaire la mobilisation des crédits de droit commun des différents signataires du contrat.

## **3. L'EVALUATION :**

A partir des analyses qu'elle réalise, l'évaluation permet :

- De dégager les axes stratégiques,
- D'identifier les pistes d'ajustement des programmes d'actions,
- De prendre en compte les mesures d'impacts pour proposer des nouvelles orientations.

## **ART. 3 LE DISPOSITIF D'EVALUATION DU CUCS**

Il est de deux ordres :

### **1. UN GROUPE D'EVALUATION :**

Il est composé de deux délégués de chacun des groupes territoriaux de cohésion sociale.

Il s'appuie sur un référentiel commun à tous les territoires.

Il est animé par un intervenant externe aux groupes.

Il se réunit autant que de besoin.

### **2. L'INSTANCE D'EVALUATION DU CUCS :**

Elle est composée d'un représentant de chacun des partenaires signataires et de l'équipe opérationnelle.

Elle est animée par un intervenant externe.

Elle se réunit autant que de besoin.

Elle est responsable d'une évaluation en continue.

Elle valide le bilan annuel conformément aux instructions du Conseil Interministériel des Villes du 9 mars 2006 (reprises par circulaire du 24 mai 2006).

## **TITRE VII LA DUREE**

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Communauté d'Agglomération est signé par les partenaires pour une période de trois ans (2007-2009), renouvelable 1 fois (2010-2012).

## **TITRE VIII DISPOSITIONS DIVERSES**

### **Evolution du contrat**

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Fréjus/Saint-Raphaël est signé de manière partenariale par les Villes de Fréjus et de Saint-Raphaël, l'Etat (ACSE), la Communauté d'Agglomération de Fréjus/Saint-Raphaël et la Région Provence Alpes Côte d'Azur. Il est le cadre contractuel de la mise en oeuvre de la politique de la ville sur les territoires prioritaires de Fréjus Saint-Raphaël.

Toutefois, l'année 2007 représente une année de transition dans la mise en oeuvre de la politique de la ville, entre le Contrat de Ville 2000-2006 et le présent Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2009.

Dans ce contexte, toute intervention ultérieure d'un autre partenaire que les présents signataires, tant sur les modalités de sa participation à la mise en oeuvre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale que sur ses engagements financiers à ce titre, pourra faire l'objet d'un avenant au présent contrat.

La convention ANRU, après sa signature, sera annexée au CUCS pour complément.

De manière plus générale, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale autorise que puissent être signés, sur la période 2007-2009, autant d'avenants que de besoin, dans le respect tout à la fois de ses objectifs initiaux et des principes fondamentaux de la Politique de la Ville, tels qu'énoncés en préambule du présent Contrat.

## SIGNATURES

*Le Président  
de la Communauté d'Agglomération  
de Fréjus/Saint-Raphaël,  
Vice Président du Conseil Général,  
Maire de Fréjus*

*M. Elie BRUN*

*Le Préfet du Var,  
Délégué Territorial  
de l'Agence Nationale pour  
la Cohésion Sociale et l'Egalité des  
Chances*

*M. Pierre DARTOUT*

*Le Maire de Saint-Raphaël,  
Député du Var,  
1<sup>er</sup> Vice Président de la Communauté  
d'Agglomération Fréjus/Saint-Raphaël,  
Président du Syndicat Mixte de l'Est Varois*

*Pour le Maire de Fréjus,  
Le Premier Adjoint,  
Vice Président de la Communauté  
d'Agglomération Fréjus/Saint-Raphaël,*

*M. Georges GINESTA*

*M. Maurice ACCARY*

*Le Président  
du Conseil Régional  
Provence Alpes Côte d'Azur*

*M. Michel VAUZELLE*

## ANNEXE 1 : RAPPEL DES DOCUMENTS EXPLOITES

### 3.1. DOCUMENTS GENERAUX

- Elaboration du Contrat de Ville intercommunal Fréjus St Raphaël -Diagnostic partagé - 25 août 2000
- Contrat de Ville de Fréjus – St Raphaël 2000 – 2006
- Contrat d’Agglomération Fréjus – St Raphaël Mai 2005
- Contrat de Territoire VAR ESTEREL Conseil Général - 2006 - 2008
- Plan Local d’Urbanisme – Commune de St Raphaël - 5 janvier 2007
- Projet de schéma de cohérence territoriale Document d’orientations générales
- Evaluation du Contrat de Ville intercommunal de Fréjus St Raphaël - 2000-2006
- Textes divers (Lois, lettres, circulaires,...) :
  - Elaboration des CUCS : lettre des Ministres aux Préfets de Région et de Département du 24/05/06
  - Politique de la Ville et Intercommunauté : l’exercice de la compétence « Politique de la Ville » par les établissements publics de coopération intercommunale dans la cadre des Contrats de Ville 2000-2006 – Etude MARS 2006 -
  - Circulaire du 11/12/06 relative à la définition et la mise en œuvre du volet éducatif des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS)
  - Guide méthodologique des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS)
  - Circulaire du 14 février 2006 relative à la mise en œuvre du programme réussite éducative
  - Circulaire du 1<sup>er</sup> Février 2007 relative à la signature des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS)
  - Loi n°2003+710 du 1<sup>er</sup> Août 2003 d’orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine
  - Arrêté du 6 février 2006 portant nomination au Conseil national des villes et du développement social urbain
  - Décret no 2006-52 du 17 janvier 2006 instituant un comité interministériel de prévention de la délinquance.
  - Circulaire du 24 mai 2006 relative à l’élaboration des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS)
  - Décret n°2004-123 du 09/02/2004 relatif à l’agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU)
  - Circulaire INTK0600110C du 4 décembre 2006 relative à l’élaboration des contrats locaux de sécurité (CLS) de nouvelle génération [en annexe : cahier des charges, liste indicative d’actions de prévention de la délinquance structurantes, fiche de synthèse sur les CUCS]
  - Circulaire du 24 octobre 2005 relative au dispositif adultes-relais : gestion 2005 et perspectives 2006
  - Observatoire national des Zones urbaines sensibles - Rapport 2006

### 3.2. DOCUMENTS SPECIFIQUES TERRITOIRES

- Projet de Rénovation Urbaine de la Gabelle Dossier ANRU - réunion technique des partenaires du 4 Décembre 2006
- Projet de Rénovation Urbaine de la Gabelle - Dossier ANRU - Avril 2006
- Projet de Rénovation Urbaines de la Gabelle - Dossier ANRU  
ANNEXE 1 : éléments de diagnostics et données financières des collectivités - 19/04/2006
- Projet de Rénovation Urbaines de la Gabelle - Dossier ANRU  
ANNEXE 2 : Le Projet: élaboration et principes généraux. Conditions de mise en œuvre 20/04/2006
- Plan de Sauvegarde de la GABELLE - Copropriétés Gallieni – Valescure 1 - Valescure 2. Convention de mise en œuvre. 2004 – 2008

### **3.3 DOCUMENTS SPECIFIQUES THEMATIQUES**

#### **HABITAT**

- Programme Local de l'Habitat Communauté d'agglomération de Fréjus – St Raphaël - Février 2004
- Convention de Délégation des Aides Publiques à la Pierre Communauté d'agglomération de Fréjus – St Raphaël - 2007 - 2009

#### **INSERTION/EMPLOI**

- Maison de l'Emploi EST VAR Dossier de candidature - 25 Octobre 2005
- Rapport d'Activité 2005 Mission Locale EST VAR
- Contribution de la Direction Départementale du Travail Et de la Formation Professionnelle au CUCS. Diagnostic et fiches actions -5 septembre 2006
- Séminaire gouvernemental à Troyes – 31 Août 2006 – Mesures emploi.

#### **EDUCATION**

- Diagnostic pour l'élaboration du programme de réussite éducative sur l'agglomération de Fréjus/St Raphaël - Octobre 2006
- Programme de Réussite Educative (P.R.E.) – Fréjus - 2006
- Contrat Educatif Local – Fréjus - 2006
- Diagnostic Contrat Educatif.Local St Raphaël - Septembre2002
- Contrat Educatif Local et Contrat Temps Libre– St Raphaël
- Contribution Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports au CUCS 21/09/06

#### **SANTE**

- Plan Régional de Santé Publique (P.R.S.P.) Communauté d'agglomération de Fréjus – St Raphaël 2005-2009
- Circulaire n° 2002/100 du 19 février 2002 relative aux Programmes Régionaux d'Accès à la Prévention et aux Soins en faveur des personnes en situation précaire (PRAPS)
- Groupement Régional de Santé Publique (PACA) Déc.2006
- Présentation des résultats de l'enquête menée sur le quartier de la Gabelle - 2004
- Circulaire Interministérielle N°DGS/DHOS/SD1A/2006/353 du 2 Août 2006 relative à l'élaboration et la mise en œuvre des projets de santé publique dans les territoires de proximité et au développement des ateliers santé ville.

#### **PREVENTION JUSTICE**

- Préparation des CLS nouvelle génération Courrier des Ministres aux Préfets du 4/12/06
- Cahier des Charges des « Contrats Locaux de Sécurité de Nouvelle Génération » 2006
- Contrat Local de Sécurité - Fréjus 2003 – 2006
- La Prévention Spécialisée dans le Var - Conseil Général du Var - 2005
- Contribution de la DASS au CUCS - 7 Juillet 2006
- Règlement intérieur CLSPD Fréjus

## **ANNEXE 2 Liste des Organismes et des Institutions rencontrés**

### **1. NIVEAU POLITIQUE**

#### **Etat :**

- Sous Préfet (Politique de la Ville)
- Chef de bureau du Cabinet du Préfet
- Chef de bureau Politique de la Ville
- Chargé de Mission Territoire Fréjus/St Raphaël – Cabinet du Préfet
- Chargé de mission /Territoire Fréjus St Raphaël - Politique de la Ville
- Délégué régional ACSE (FASILD)

#### **Villes et agglomération :**

- Adjointe des Affaires Sanitaires et Sociales Politique de la Ville- Logement – Fréjus
- Directeur Général des Services – Fréjus
- Directrice du CCAS – Fréjus
  
- Adjointe aux Affaires Logement – St Raphaël
- Directeur Général des Services – St Raphaël.
- Directrice du CCAS – St Raphaël

#### **Région :**

- Conseillère régionale
- Chargé de Mission – VAR

#### **Département :**

- Présidente de la Commission des Affaires Sociales en charge de la Politique de la Ville
- Chargée de Mission Habitat
- Chef de service – Lieux de Vie
- Direction des Solidarités

#### **CAF :**

- Responsable Action Sociale de la CAF du VAR

### **2. LES INSTITUTIONS**

- ANPE
- CAF
- CCAS – Fréjus
- CCAS – St Raphaël
- Collège Léotard – Education Nationale
- Commissariat de Police – Fréjus
- Communauté d'Agglomération Fréjus/St Raphaël – Services Economie Emploi, habitat et Politique de la Ville
- Conseil Général – Direction de la Solidarité Insertion, Lieux de vie, Mission Habitat
- Conseil Général Unité Territoriale Sociale (UTS) – Maures Esterel Fréjus
- Conseil Régional PACA
- Direction Départementale de l'Equipement du Var (SCPH)
- Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports
- Direction du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
- Inspection académique
- Mission Locale Est Var
- PACT-ARIM
- Plan de Sauvegarde (coordonnateur)
- Police Municipale de Fréjus
- Préfecture du Var – Bureau Politique de la Ville

- Protection Judiciaire de la Jeunesse (antenne).
- Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
- Ville de Fréjus – Services des Affaires scolaires et des sports
- Ville de St Raphaël – Secrétariat Général

### **3. LES LOGEURS**

- ERILIA
- Logis Familial Varois
- OPAC Var Habitat

### **4. LES ASSOCIATIONS**

- ACDC
- ADSEAV
- AFVV
- AGECE
- AGORA – Ecole d'Art
- A.L.I.S.S.
- ASTI
- Centre Social St Raphaël
- Clarisse Environnement
- CLJ – Fréjus/St Raphaël
- Compagnie Antonin ARTAUD
- CS Les Bosquets – Atelier Santé Ville
- Dyma's
- Epafa
- ERA – CSC
- Espace Santé
- GRAPESA
- Institut de Formation Service Infirmier – Fréjus/St Raphaël
- Arbousier
- Les Amis De Paola
- Les Arts du Soleil
- Les Lucioles
- Les Quartiers à l'école de la Radio
- Loge -Toit
- Promo Soins
- Raconte-moi ton Histoire
- Solidarité Est Var
- Villeneuve vivra